

Ministère Français des Affaires Etrangères

DCT/HEP

RAPPORT DE MISSION

**Etude pour la relance des interventions  
de l'expertise française en matière de  
formation professionnelle agricole dans  
les pays d'Afrique subsaharienne**

**Rapport de la mission réalisée au Sénégal et au Mali  
du 16 au 28 septembre 2004**

**C.Fusillier, IRAM**

**J.B. Bouyer, MAE - DCT/HEP**

**A. Maragnani, MAAPAR - DGER**

**Octobre 2004**

• **iram Paris** (siège social)

49, rue de la Glacière 75013 Paris France

Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31

[iram@iram-fr.org](mailto:iram@iram-fr.org) • [www.iram-fr.org](http://www.iram-fr.org)

• **iram Montpellier**

Parc scientifique Agropolis Bâtiment 3 •

34980 Montferrier le Lez France

Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

[iram34@iram-fr.org](mailto:iram34@iram-fr.org)

# Sommaire

<b>Avant propos .....</b>	<b>6</b>
<b>Sigles et abréviations.....</b>	<b>7</b>
<b>Résumé .....</b>	<b>9</b>
<b>1 – Rappel des termes de référence de la mission .....</b>	<b>10</b>
<i>1.1- Les résultats attendus .....</i>	<i>10</i>
<i>1.2- Les hypothèses formulées par le groupe de travail.....</i>	<i>10</i>
<b>2 - Présentation sommaire des dispositifs de formation agricole au Sénégal et au Mali .....</b>	<b>12</b>
<i>2.1 - Au Sénégal .....</i>	<i>12</i>
<i>2.2 - Au Mali .....</i>	<i>13</i>
<i>2.3 - Un dispositif de formation professionnelle agricole de plus en plus éclaté.....</i>	<i>14</i>
<b>3 - Les évolutions en cours .....</b>	<b>16</b>
<i>3.1. Le Sénégal.....</i>	<i>16</i>
3.1.1. Politique pour la formation professionnelle agricole.....	16
3.1.2. La loi d’orientation agro-sylvo-pastorale. ....	18
<i>3.2. Le Mali .....</i>	<i>19</i>
3.2.1. Politique pour la formation professionnelle agricole.....	19
3.2.2. La loi d’orientation agricole .....	21
<b>4 - Les propositions d’amélioration formulées par les différents acteurs .....</b>	<b>22</b>
<i>4.1 - Les propositions des organisations professionnelles .....</i>	<i>22</i>



<i>Annexe n°1 - Le programme de la mission .....</i>	<i>50</i>
<i>Annexe n°2 – Personnes rencontrées.....</i>	<i>52</i>
<i>Annexe n°3 - Bibliographie.....</i>	<i>61</i>
<i>Annexe n°4 – Termes de référence.....</i>	<i>64</i>
<i>Annexe n°5 – Groupe de travail France .....</i>	<i>68</i>
<i>Annexe n°6 – Glossaire.....</i>	<i>69</i>

## Avant propos

Le sujet central de cette étude est celui de la formation professionnelle agricole.

Le lecteur pourrait être surpris que des thèmes aussi larges que ceux des politiques agricoles ou encore des statistiques agricoles soient abordés ici, et penser que l'on s'éloigne singulièrement du sujet : c'est parce que la formation est un outil parmi d'autres au service du développement, et que par là même elle ne peut rien toute seule que nous avons choisi un balayage aussi large.

La formation professionnelle agricole, pour atteindre ses objectifs, doit être resituée dans un contexte plus global, afin de mieux cibler par la suite les niveaux sur lesquels il est pertinent de faire porter les efforts.

*Les membres de la mission tiennent à remercier l'ensemble de leurs interlocuteurs pour la qualité de l'accueil et la grande disponibilité dont ils ont su faire preuve.*

*Il est évident qu'à ce stade les opinions et propositions émises dans le présent rapport n'engagent que leurs auteurs.*

## Sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AFDI	Agriculteurs Français et Développement International
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (Sénégal)
AOPP	Association des Organisations Professionnelles Paysannes (Mali)
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
ATA	Agent Technique d'Agriculture
BM	Banque Mondiale
BFPA	Bureau de la Formation Professionnelle Agricole (Sénégal)
CAA	Centre d'Apprentissage Agricole
CAMES	Conférence Africaine et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitudes Professionnelles
CAR	Centre d'Apprentissage Rural
CESAG	Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (Sénégal)
CGER	Centre de Gestion et d'Economie Rurale
CIFA	Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture (Sénégal)
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (Sénégal)
CNFTEIA	Centre National de Formation de Techniciens de l'Elevage et des Industries Alimentaires (Sénégal)
CMDT	Compagnie Malienne des Textiles
CPS	Cellule de Planification et Statistiques (Mali)
CRETF	Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin
DAPS	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (Sénégal)
DCT/HEP	Direction du Développement et de la Coopération Technique (France)
DEF	Diplôme d'Etudes Fondamentales (9 années d'études)
DEST	Direction de l'Enseignement Secondaire Technique
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DFP	Direction de la Formation Professionnelle

DNAER	Direction Nationale de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (Mali)
DNAMR	Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (Mali)
ENDA	Environnement et Développement du Tiers Monde (Sénégal)
ENEA	École Nationale d'Économie Appliquée (Sénégal)
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FAFPA	Fond d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (Mali)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNDR	Fond National de Développement Rural (Sénégal)
FPAM	Formation Professionnelle Agricole de Masse
FONGS	Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Allemagne)
ICD	Initiative Conseil Développement (Mali)
IER	Institut d'Économie Rurale (Mali)
IPR/IFRA	Institut Polytechnique Rural/Institut de Formation et de Recherche Appliquée (Mali)
IRAM	Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement
LOA	Loi d'Orientation Agricole
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PASAOP	Programme d'Appui au Secteur Agricole et aux Organisations Paysannes
PRODEC	Programme Décennal de développement et d'éducation
RESOF	Réseau des Organismes de Formation de la vallée du Fleuve Sénégal
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SCAC	Service de Coopération et d'Actions Culturelles (coopération française)
SDDR	Schéma Directeur du Développement Rural (Mali)
SODEFITEX	Société de Développement et des Fibres Textiles (Sénégal)
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UGPM	Union des Groupements Paysans de Méckhé (Sénégal)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation la Science et la Culture.

## Résumé

(i) Cette étude vise à relancer la réflexion et à formuler des axes d'interventions prioritaires et concrets en matière d'appui de la coopération française à l'enseignement technique et à la formation professionnelle agricoles dans les pays d'Afrique subsaharienne.

(ii) Un groupe de travail réunissant des spécialistes de la formation professionnelle agricole à l'international a été constitué pour soutenir cette réflexion. Ce groupe a insisté au cours de ses réunions sur plusieurs points, notamment : (a) l'importance des enjeux auxquels sont confrontés les agricultures subsahariennes et la nécessité de développer les interventions de formation professionnelle agricole de masse, (b) la nécessité de travailler dans le cadre de politiques nationales, (c) le besoin de renforcer les alliances entre agences de coopération pour des interventions concertées, dans la durée, (d) l'efficacité passe par la complémentarité entre plusieurs types de dispositifs.

(iii) Une mission de terrain au Sénégal et au Mali a été réalisée dont le présent rapport rend compte. Elle vise à approfondir les réflexions en se mettant à l'écoute des différentes catégories d'acteurs concernées par la formation professionnelle agricole, afin de mieux cibler les accompagnements utiles.

(iv) Les éléments recueillis au cours des entretiens réalisés mettent l'accent sur :

- la nécessité, soulignée par l'ensemble de nos interlocuteurs, du développement de la formation professionnelle agricole visant l'augmentation de la production ;
- la forte demande, par l'ensemble des acteurs de la formation, d'un pilotage politique et la volonté d'y être associés,
- des demandes d'appui sur la définition d'une politique nationale de formation professionnelle agricole, l'ingénierie des dispositifs de formation, la qualité des formations,
- des demandes de formation et d'information différentes selon les destinataires (techniques, juridiques, économiques, ingénierie de formation),
- des demandes d'appui à l'émergence d'une expertise nationale en matière de formation professionnelle agricole.

(v) En terme d'axes de travail pour réfléchir les types d'accompagnement souhaités, il est proposé de prendre en compte les points suivants :

- axe 1 – Appui institutionnel au pilotage et à la coordination
- axe 2 – Dispositifs d'accès à l'information
- axe 3 – Ingénierie des dispositifs de formation
- axe 4 – Financement de la formation
- axe 5 – Développement des partenariats

(vi) Un rapport plus global sera rédigé tenant compte des travaux conduits dans le cadre du groupe de travail France et des résultats de la mission de terrain.

*Le lecteur pressé pourra consulter directement la partie 6 « En conclusion ».*

# 1 – Rappel des termes de référence de la mission

## 1.1- Les résultats attendus

DCT/HEP a confié à l'IRAM une étude dont l'extrait des termes de référence ci-dessous résume assez bien les objectifs :

« Cette étude vise à relancer la réflexion et à formuler des axes d'interventions prioritaires et concrets en matière d'appui à l'enseignement technique et à la formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne ».

« De l'expérience acquise par la coopération française et ses partenaires dans le domaine de la formation agricole, quels sont les dispositifs, contenus et démarches d'ingénierie de formation professionnelle agricole à promouvoir ? A quels niveaux ? Et quelles sont les conditions minimales à réunir pour garantir une certaine pérennité aux dispositifs, et leur appropriation par les bénéficiaires ? »

Un groupe réunissant divers acteurs de la formation professionnelle agricole à l'international a été constitué en France<sup>1</sup> afin d'alimenter la réflexion. En complément, une mission de terrain a été programmée, dont ce document rend compte.

Les résultats attendus de la mission de terrain sont les suivants :

- a)- Analyse-diagnostic rapide des orientations nationales en matière de formation professionnelle agricole, liens avec les orientations de politique agricole,
- b)- Analyse des forces et faiblesses de la formation professionnelle agricole décrites par les principaux acteurs : les services compétents de l'Etat, les professionnels de la formation initiale et continue, les organisations professionnelles agricoles, l'assistance technique concernée, les représentants des agences de coopération,
- c)- Analyse-diagnostic des demandes et besoins exprimés par les partenaires en matière d'accompagnement,
- d)- En synthèse et compte tenu des appuis de coopération passés et en cours, formulation d'axes prioritaires en appui aux orientations nationales de formation professionnelle agricole.

## 1.2- Les hypothèses formulées par le groupe de travail

Assez rapidement le groupe de travail constitué en France a mis notamment l'accent sur les points suivants :

- Il ne s'agit pas dans le cadre de cette étude de promouvoir l'expertise française en formation professionnelle agricole à l'international, mais de **prendre un peu de recul pour tenter de mesurer l'adéquation ou inadéquation entre les dynamiques et situations dans quelques pays d'Afrique subsaharienne en matière de formation agricole et les types d'accompagnements existants**, ceci afin de réfléchir aux appuis

---

<sup>1</sup> Voir la composition du groupe en annexe n°5

qu'il serait souhaitable de proposer ou adapter. Il serait vain, compte tenu des enjeux, de chercher à y répondre dans le cadre de la seule coopération bilatérale ; la réflexion sur les besoins en expertise doit donc être faite indépendamment de la seule expertise française.

- La formation professionnelle agricole étant un des outils de la mise en œuvre de la politique agricole, il est important de partir des éléments de cette politique pour travailler sur la stratégie de formation professionnelle agricole. **Les besoins en matière de formation professionnelle agricole sont immenses, et les synergies entre acteurs indispensables** ; seule la volonté politique de l'Etat permettra que se dégage un cadre (par ex. loi d'orientation agricole, politique de formation agricole) dans lequel pourront converger les efforts des différents acteurs nationaux concernés et de l'aide internationale.
- **La formation professionnelle agricole elle-même fait partie d'un continuum de formation** et ne peut donc pas être réfléchi indépendamment des autres niveaux de formation, en particulier les dispositifs et contenus de l'éducation de base.
- Les enjeux auxquels sont confrontés les agricultures des pays d'Afrique subsaharienne (pour n'en citer que quelques uns : augmentation démographique provoquant notamment une augmentation de la demande alimentaire, des difficultés croissantes d'insertion des jeunes, des pressions fortes sur le foncier agricole, une baisse continue de la fertilité des sols, la concurrence forte de produits importés), obligent à des efforts majeurs en matière de formation professionnelle agricole, les transferts de savoirs et savoirs-faire traditionnels d'une génération à l'autre ne permettant plus les adaptations suffisantes au contexte. **Les agricultures en Afrique subsaharienne sont et seront encore longtemps fondées sur les agricultures familiales**, auxquelles il convient d'apporter des appuis adaptés.
- La dispersion des efforts en matière de formation agricole face aux enjeux majeurs des évolutions en milieu rural conduisent à chercher à **promouvoir des dispositifs de formation professionnelle agricole de masse** pour obtenir à terme des impacts économiques mesurables ; un des enjeux consiste à **créer des liens efficaces entre plusieurs types de dispositifs** : (i) les dispositifs de diagnostic et construction de la demande sociale de formation qui permettent à petite échelle (région ou infra) d'identifier et promouvoir de nouvelles compétences souhaitées par les producteurs, (ii) les dispositifs de formation professionnelle de masse qui visent à toucher un grand nombre de ruraux, (iii) les dispositifs de recherche et de vulgarisation.
- Un accent particulier a été mis sur l'importance de **l'économie de l'éducation**, discipline encore trop rare à l'international ; en effet, il apparaît difficile de mesurer les enjeux et impacts de la formation professionnelle agricole en absence d'études chiffrées permettant aux décideurs de raisonner leurs choix d'investissements.

## 2 - Présentation sommaire des dispositifs de formation agricole au Sénégal et au Mali

Les dispositifs de formation agricole du Mali et du Sénégal présentent un certain nombre de traits historiques communs. Dans les années 60, la mission première de l'enseignement agricole a été de former des cadres subalternes (vulgarisateurs), intermédiaires (techniciens) et supérieurs (ingénieurs) pour constituer le personnel de l'appareil d'Etat et assurer les services d'encadrement du monde rural. La formation des producteurs et productrices n'a jamais occupé une place de premier plan.

Les politiques d'ajustement structurel des années 80/90 ont précipité la décadence de l'enseignement agricole avec la diminution des moyens de fonctionnement attribués aux centres et l'arrêt du recrutement dans la fonction publique.

Par ailleurs, il est très difficile d'avoir une vision globale du dispositif de formation professionnelle agricole de ces deux pays. En effet, il n'existe pas à notre connaissance d'informations nationales sur les flux de la formation professionnelle agricole, laquelle peut-être répartie entre plusieurs ministères (agriculture, enseignement technique, formation professionnelle... sans compter les changements incessants de tutelle), des projets de développement, des organisations professionnelles, des ONG... Les données des établissements publics et privés sous tutelle, les mieux connues, sont exprimées en « capacités d'accueil »<sup>2</sup> et non en flux, quant aux formations du secteur privé, des organisations professionnelles et des ONG, il n'existe pas de répertoire national de l'ensemble de l'offre<sup>3</sup>.

### 2.1 - Au Sénégal<sup>4</sup>

Les centres de formation professionnelle agricole sont sous tutelle :

1. **du ministère de l'Agriculture.** Les *Centres publics de Perfectionnement Agricoles* (Ogo, Kérouane, Missira, Nioro), créés en 1964, qui formaient des producteurs et groupements féminins n'assureraient plus aujourd'hui que quelques formations itinérantes. Les *Centres publics de Formation de Techniciens* (agriculture et génie rural à Ziguinchor, eaux et forêts à Ziguinchor, élevage et industries alimentaires à Saint

<sup>2</sup> Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Cellule de Planification et de Statistique. « *Bilan de l'offre de formation agricole au Mali* ». Janvier 2004.

Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales du Sénégal. « *Guide des formations de l'enseignement technique et de la formation professionnelle* ». 2002.

<sup>3</sup> A noter l'étude très détaillée qui permet de rendre compte de l'offre régionale de formation agricole, publique et privée, dans la Région de Ziguinchor (Sénégal) : Conseil Régional de Ziguinchor / Coopération Suisse. « *Identification des structures et des besoins en formations agricole et rurale* ». Janvier 2002.

<sup>4</sup> Cf. DAUDE Dominique, DENIAU Laurent, MARAGNANI Alain. « *En Afrique de l'Ouest francophone, la formation professionnelle agricole – cas du Sénégal* ». VII<sup>e</sup> Journées d'études Ingénierie des dispositifs de formation à l'international. Janvier 2003.

Louis, horticulture à Camberene) préparent généralement à des brevets de techniciens à raison d'une vingtaine d'élèves par promotion, parfois aussi à des CAP (Camberene). Les *Centres Polyvalents de Formation de Producteurs*, créés dans le cadre d'un programme de la coopération taiwanaise, devraient être au nombre de 17 en 2005. Des formateurs formés devraient y alphabétiser et dispenser des cours en matière de gestion de l'exploitation et des techniques agricoles aux producteurs mais aussi dans les domaines du développement rural (artisanat, développement local, organisation des producteurs, financement rural, etc...)⁵. La gestion des structures d'accueil devant être du domaine privé, il ne semble pas que les CPFPA aient commencé leurs activités.

2. **du ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.** Quelques *centres d'enseignement technique féminins*, publics (Kédougou, Thiès, Louga) ou privés (Mboro, Sokone), délivrent des certificats d'écoles dans les domaines de l'agriculture et l'élevage, pour des niveaux CM2. Le *Lycée agricole public* de Guérina, qui formait les formateurs des Centres de Perfectionnement Agricole, réhabilité en 2002, a été transformé en *Centre National de Formation des Maîtres d'Enseignement Technique et Professionnel*. Il devrait former les futurs formateurs des *Centres Polyvalents de Formation de Producteurs*.

Il existe également des *établissements d'enseignement supérieur* : l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux à Bambey (30 ingénieurs par promotion, durée des études 5 ans), l'Ecole nationale Supérieure d'Agriculture (idem) et enfin l'Ecole Inter Etats des Sciences et Médecine Vétérinaire à Dakar.

A noter, in fine, que 10 à 20% seulement des chefs de familles auraient reçu une éducation de base et moins de 5% une formation professionnelle.

## 2.2 - Au Mali

Les centres de formation professionnelle agricole sont sous tutelle :

1. **du ministère de l'Agriculture.** Les *Centres d'Animation Rurale (publics)* devaient former les jeunes producteurs à raison de 20 garçons (ou 20 couples) pendant 2 ans, avec une formation pratique en production agricole, élevage, machinisme agricole et une préparation militaire (garçons), artisanat rural, couture, tricotage et teinture (femmes). A l'issue de la formation, ils repartaient avec une dotation en semences plus une paire de bœufs, une charrue ou une charrette à crédit. Faute de remboursement des dotations et la fin des aides extérieures, il resterait 47 centres fonctionnant avec des effectifs réduits. Il semble qu'ils soient devenus un sas indispensable pour que les garçons issus du milieu rural soient recrutés dans l'armée. Les *Centres d'Apprentissage Agricole* (établissements publics : Samanko, Mpesoba, Same) ont pour mission de former les agents techniques de l'agriculture après un recrutement lié à l'obtention du DEF (fin de la 9<sup>ème</sup> année du cycle d'enseignement fondamental) et une formation de 3 ans dont un de stage pratique. Il existe, selon les mêmes principes, un *Centre de Formation Pratique en Elevage* (Sotuba) qui assure en plus des formations de recyclage des cadres de l'élevage.

---

⁵ Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage du Sénégal. « *Projet de Centres Polyvalents de Formation des Producteurs* ». 2001.

2. **du ministère de l'Éducation Nationale.** *L'institut de Formation Professionnelle de Koutiala* devait initialement former des « *exploitants agricoles modernes* ». Les objectifs ont été redéfinis en 1991 avec la formation de techniciens en agropastoralisme (DEF + 4 ans). En 1993 a été ouverte une formation de CAP de construction mécanique (DEF + 2 ans) dont les diplômés occupent des emplois de salariés mais surtout d'artisans ruraux. L'Institut souhaitait ouvrir à la rentrée 2004 de nouvelles sections en comptabilité, construction métallique, secrétariat de direction, mécanique auto.

Les *Centres privés de Formation Agro-pastorale* de Bamako, de Formation Professionnelle pour la Promotion de l'Agriculture au Sahel de Gao, de Formation Polytechnique Rurale de Kita et le Centre Agro-pastoral de Ségou délivrent un brevet de technicien (DEF + 4 ans),

*L'Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée* de Katibougou forme des ingénieurs (DEUG + 3 ans d'étude) dans trois filières de formation : agro-économie, élevage, eaux et forêts. Il forme également des techniciens supérieurs dans les spécialités agriculture, élevage, eaux et forêts et génie rural. L'IPR/IFRA a initié la création de deux centres de formation continue, l'un qui vise la formation entrepreneuriale des jeunes diplômés désirant s'installer à leur compte dans le secteur rural, l'autre la formation continue des agents de vulgarisation des services publics, des organismes privés et associatifs et des ONG.

Enfin, *l'université privée « Mandé Bukari »*, offre des formations universitaires (DEUG en sciences de la nature, ingénieurs agronome, zootechnicien et des eaux et forêts en 3 ans après le DEUG) et des formations post-universitaires (DEA en 2 ans après la maîtrise et Doctorat en 3 ans après le DEA, en environnement, sociologie rurale, économie rurale et technologie alimentaire). 85% des jeunes ruraux, qui représentent par ailleurs 77 % de la population rurale, seraient sans instruction formelle dans un pays où la population est à 80% rurale.

### 2.3 - Un dispositif de formation professionnelle agricole de plus en plus éclaté

Les entretiens, les visites d'établissements, comme l'ensemble des documents consultés<sup>6</sup>, soulignent tous une formation professionnelle agricole atomisée, inégale, incomplète, inadaptée : très grande instabilité de la tutelle des établissements d'enseignement agricole, éclatement entre différentes structures, répartition très inégale selon les régions avec une concentration des centres de formation dans les grandes villes, offre de formation ciblant les niveaux de formation les plus élevées, inadaptation des objectifs de formation, des contenus comme des méthodes de formation aux demandes d'acteurs confrontés à la baisse de leurs revenus, à la libéralisation de l'économie, la concurrence internationale, et la décentralisation des institutions politiques, enfin, des ressources humaines et des moyens matériels très insuffisants. **Globalement le dispositif public de formation professionnelle agricole diplômant est sinistré.** L'éclatement et l'inégalité ont

---

<sup>6</sup> Outre les différents ouvrages précédents cf. également :

CNEARC/CESAG. « *Diagnostic participatif pour la construction de la demande et l'adéquation de l'offre de formation dans la région de Ziguinchor* ». Dossiers 1 et 2. Mai / juillet 2004.

Ministère de l'Agriculture du Mali – Cellule de Planification et de Statistiques. « *Élaboration de la politique nationale de formation agricole - Note de Synthèse de l'étude diagnostic* ». Mars 2004.

même largement augmenté, dans une quasi absence de coordination et de validation des actions de formation.

Mais la formation des ruraux n'est plus aujourd'hui un quasi monopole d'Etat, pas plus au Mali, qu'au Sénégal. Les organisations paysannes (la Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal et l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes au Mali), les fédérations interprofessionnelles (Centre Interprofessionnel des Formations aux métiers de l'Agriculture de Saint Louis...), les ONG (CARITAS, AFRICARE, Maisons Familiales Rurales d'Adéane et de Thionck Essyl au Sénégal, AMADE, SIGIGNONDJE, APROMORS, Afrique Verte, Maison Familiale Rurale de Fatoma...), les sociétés de développement par filière (SODEFITEX, CMDT), les Sociétés Régionales de Développement Rural, les projets régionaux (projet de Centre de Gestion et d'Economie Rurale au Sénégal, projet de Centres de Services au Mali...), y compris les différents services publics de l'Etat (Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural au Mali) ou parapublics (chambres consulaires avec les Chambres d'Agriculture du Mali)... **tous participent à des actions de formation professionnelle agricole, courtes, non diplômantes**, en s'appuyant sur les structures de formation en place mais aussi de plus en plus fréquemment en faisant appel à des prestataires de services.

Ce développement des actions de formation professionnelle auprès des producteurs a été rendu possible par des financements extérieurs de coopérations nationales (allemande, française, suisse, taiwanaise...) relayées progressivement par des prêts de la Banque Mondiale dans le cadre du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP).

Cet éclatement des centres de décision a pour effet de rendre peu lisible **la vision nationale et pérenne de la formation professionnelle**. Cette vision nationale bien comprise devrait participer à la fondation d'un « système éducatif national », ayant une mission d'intérêt général et répondant à des objectifs d'équité régionale et de permanence du système à moyen terme.

## 3 - Les évolutions en cours

### 3.1. Le Sénégal

#### **3.1.1. Politique pour la formation professionnelle agricole.**

---

En mars 1996, dans le cadre de la décentralisation<sup>7</sup> de nombreuses compétences dans les domaines de l'éducation, de l'alphabétisation, de la promotion des langues nationales et de la formation professionnelle sont transférées aux régions, communes et communautés rurales, laissant à l'Etat « *toutes ses compétences de souveraineté* », notamment celle de définir les politiques sectorielles.

A partir de 1998, un groupe de travail de vingt personnes comprenant des représentants de ministères, d'institutions de formation, d'ONG et d'organisations paysannes, mène, avec l'appui du Projet intérimaire sénégalais d'appui à la formation agricole, une réflexion prospective sur la formation agricole et rurale (FAR).

En juin 1999, cette réflexion approuvée et soutenue par les ministères de tutelle fait l'objet d'un document de synthèse intitulé : « *Former les acteurs d'une nouvelle économie agricole et rurale : orientations et stratégies de formation à l'horizon 2015* ». Ce document décline quatre grandes orientations stratégiques :

1. *généraliser en milieu rural l'éducation de base et assurer à tous les ruraux l'accès à l'alphabétisation ;*
2. *répondre aux besoins de formation professionnelle des ruraux dans tous les domaines ;*
3. *renforcer, adapter et mieux articuler les formations secondaires et supérieures entre elles et avec celles destinées aux ruraux ;*
4. *réguler l'ensemble des institutions publiques et privées de formation agricole et rurale.*

Un séminaire national (avril 1999), réunissant plus de cent vingt participants représentant l'ensemble des structures et acteurs de la FAR, a validé sous forme de rapport<sup>8</sup> les orientations et les stratégies du document de synthèse afin de pouvoir contribuer à la définition d'une politique nationale de formation agricole et rurale. Ce rapport, plus général que le document de synthèse du groupe de réflexion, présente l'état du consensus sur la FAR, arrêté par les participants du séminaire national.

---

<sup>7</sup> Loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales

<sup>8</sup> Rapport du Séminaire national sur les orientations et stratégies de formation agricole et rurale, Dakar (6 au 8 avril 1999)

**S'agissant du contexte général**, le rapport rappelle que « *la formation agricole et rurale s'exécute dans un environnement libéralisé et ouvert où plusieurs systèmes de production coexistent pour l'allocation des ressources publiques* » (agriculture à forte intensité de capital et agriculture familiale)

Il recommande, pour des raisons « *d'efficacité économique mais aussi d'équité* », « *que la priorité soit accordée à une agriculture basée sur la transformation et la modernisation de l'exploitation familiale agricole qui bénéficierait d'une allocation prioritaire des ressources financières disponibles sans que cette option ne soit exclusive des autres formes d'agriculture* »

**S'agissant de la formation agricole et rurale**, le rapport insiste sur une identification raisonnée et participative de la demande et des besoins de formation des ruraux, identification qui tienne compte des spécificités et dynamiques régionales, de la diversification des activités des exploitations familiales (ne vivant plus exclusivement du produit de leurs activités purement agricoles) et du développement des métiers para agricoles. Il est entendu que l'offre de formation doit s'adapter à la demande et se nourrir « *des acquis de la recherche et des technologies de l'information et de la communication* »

Enfin, les participants demandent « *un véritable partenariat entre les différentes institutions et les bénéficiaires de la formation* » et un Etat assurant sa mission de régulation et de pilotage politique. Ils proposent, à cet égard, la création « *d'un organe regroupant l'Etat et les autres partenaires ONG, mouvements associatifs, producteurs, collectivités locales, privés.* », organe à vocation nationale mais devant être déconcentré dans chaque région.

Le 15 mars 2000, est créé par Arrêté<sup>9</sup> du Premier Ministre le « *Comité national de planification stratégique de la formation agricole et rurale* ». Il est représenté par des comités régionaux dans les cinq zones agro-écologiques du Sénégal. Ce Comité chargé d'orienter, coordonner et suivre la FAR et composé selon la répartition demandée par les participants du Séminaire National, n'est toujours pas opérationnel, l'Arrêté ayant été signé juste avant l'alternance politique.

Le 12 mars 2003, est créé par Arrêté<sup>10</sup> du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage le « *Bureau de la formation professionnelle agricole* » directement rattaché au Cabinet et chargé « *de la formulation et de la mise en œuvre de la politique de formation professionnelle agricole* » ainsi que de la coordination de « *l'ensemble des structures de formation professionnelle agricole* ».

Le Bureau de la formation professionnelle agricole (BFPA) s'est attaché à relancer la réflexion sur la politique de formation agricole et rurale en privilégiant une approche régionale, conciliant ainsi compétences étatique et régionale.

En janvier 2004, le BFPA propose au « *Comité régional de planification stratégique de la formation agricole et rurale* » pour la Région de Ziguinchor et au « *Réseau des formateurs du Fleuve* » pour la Région de Saint-Louis, d'entreprendre un diagnostic participatif de l'offre et de la demande de formation agricole et rurale. Ces deux structures appuyées par la coopération suisse rassemblent les acteurs locaux de la formation (services de vulgarisation, projets, centre de formation, ONG et organisations de producteurs). Commande est passée à l'Institut d'Ingénierie de Formation du Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG) et au Centre national d'études agronomiques en régions chaudes (CNEARC). Les travaux de diagnostic se sont déroulés en avril-mai en Casamance et en juin-juillet dans la région de Saint-Louis.

---

<sup>9</sup> Arrêté n° 003344 du 15 mars 2000

<sup>10</sup> Arrêté n° 001371 du 12 mars 2003

Le CNEARC a mis en œuvre une démarche de construction sociale de la demande de formation qui se fonde sur les constats suivants<sup>11</sup> :

1. « *tout changement technique ou organisationnel durable résulte d'un processus social de formulation de problèmes et de recherche de solutions mené par des professionnels, face à une situation qu'ils jugent difficile* »
2. « *ces processus de dialogue, de réflexion, d'expérimentation produisent de nouvelles formes de connaissances* ».
3. « *la formation n'est qu'un levier parmi d'autres pour l'accompagnement des acteurs dans leur recherche d'adaptation et de changement* ».

Les rapports du travail de diagnostic pour chacune des régions sont transmis au BFPA et pourraient être présentés au cours d'un atelier national, en décembre 2004, auquel seront aussi conviés la recherche et l'enseignement supérieur.

Si les résultats des travaux de diagnostics régionaux renvoient de façon extrêmement pertinente à la demande des producteurs et des représentants de leurs organisations, à celle des techniciens et formateurs ainsi qu'à celles des jeunes et des femmes du monde rural, ces travaux, même conduits sur la totalité des régions, ne pourraient à eux seuls constituer les uniques éléments de réflexion pour la définition d'une politique nationale de formation agricole.

Selon le Bureau de la Formation Professionnelle Agricole<sup>12</sup>, une mission de deux semaines financée par la Banque Mondiale doit compléter l'analyse issue des travaux régionaux, notamment par une approche démographique renvoyant aux cohortes à former et aux dispositifs à mettre en place.

Par ailleurs, il est entendu par tous que la politique de formation agricole et rurale ne se définira que dans le cadre défini par la loi d'orientation agricole.

### **3.1.2. La loi d'orientation agro-sylvo-pastorale.**

---

Le 04 juin 2004, le Président Wade et le Premier Ministre signent la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale résultat d'un long processus de concertation nationale.

Sans s'étendre sur la genèse de la LOA, il convient de souligner que celle-ci a été largement soumise au débat public et que le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR), représentant les branches et organisations professionnelles, a obtenu que certaines parties du texte soient amendées ou modifiées. Ce fut notamment le cas pour la partie portant sur le foncier.

Concernant la formation agricole la loi d'orientation reste très ouverte.

Elle reconnaît « *le droit à la formation initiale et continue ... aux personnes exerçant les métiers de l'agriculture et à tous les acteurs ruraux*<sup>13</sup> »

---

<sup>11</sup> Diagnostic participatif pour la construction de la demande et l'adéquation de l'offre de formation dans la région du fleuve Sénégal , CNEARC/CESAG, dossier n°1, juillet 2004

<sup>12</sup> Note « Etat d'avancement de l'étude diagnostic FAR, résumé à l'intention du Groupe institutionnel de suivi, 09 septembre 2004

<sup>13</sup> Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale du 04 juin 2004

Elle affirme que « *l'insertion des jeunes dans toutes les activités liées aux métiers de l'agriculture constitue une priorité...* » ; que « *l'éducation, l'alphabétisation et la formation constituent des leviers stratégiques pour la modernisation de l'agriculture.* »

Elle engage l'Etat sur « *un délai de vingt ans pour assurer l'éducation de base à tous les enfants vivant en milieu rural et un délai de dix ans pour l'alphabétisation de tous les ruraux.* »

Enfin la loi souligne le principe du partenariat et la mission de l'Etat « *qui en concertation avec les paysans, les organisations professionnelles agricoles et les organisations de la société civile, définit et met en œuvre un programme de renforcement de leurs capacités, notamment dans les domaines de la maîtrise d'œuvre, de la gestion, des politiques agricoles (préparation, formulation et évaluation), des négociations commerciales internationales, des questions d'intégration sous-régionale, etc.* »

Le Sénégal s'engage dans un processus de consultations régionales et nationales qui devrait aboutir à un ensemble de textes d'application de la loi d'orientation, notamment dans le domaine de la formation agricole.

## 3.2. Le Mali

### 3.2.1. Politique pour la formation professionnelle agricole

---

Depuis 1991, le Gouvernement affirme sa volonté d'associer l'ensemble des acteurs du monde rural dans la définition des politiques publiques. Cette volonté s'est traduite par la réorganisation en 1993 des Chambres d'Agriculture, créées en 1989, et par des initiatives destinées à renforcer les organisations de producteurs.

Créée en 1992 par Ordonnance<sup>14</sup>, la Cellule de Planification et de Statistiques (CPS) a pour mission de proposer des mesures d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques du secteur agricole. La division planification de la CPS est, entre autres, chargée « *de la supervision de la mise en œuvre de la stratégie et du programme de formation* ». Elle a pour vocation de coordonner les programmes de formation des trois directions<sup>15</sup> techniques du Ministère du développement rural.

En 1995, la loi de décentralisation<sup>16</sup> transfère aux régions la compétence de « *délibérer sur la politique de création et de gestion des équipements collectifs d'intérêt régional* » pour l'enseignement secondaire, général, technique et professionnel.

En 1997, l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP), principale organisation faîtière du Mali, crée une Commission de formation (identification des besoins,

---

<sup>14</sup> Ordonnance n°92-052

<sup>15</sup> (Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural (DNAMR) ; Direction Nationale de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (DNAER) ;

Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle (DGRC) ; elles sont relayées sur le terrain par leurs directions régionales : DRAMR, DRAER, DRRC).

<sup>16</sup> Loi n°95-034, portant codes collectivités territoriales en République du Mali

programmes, suivi et capitalisation.) Celle-ci organise en 1999, avec neuf pays africains et les Agriculteurs Français et Développement International (AFDI), une rencontre internationale sur la formation paysanne. A l'issue de cette rencontre, l'AOPP mène une réflexion pour définir sa propre stratégie de formation et préparer les leaders paysans à participer aux débats pour la définition d'une politique nationale de formation agricole.

L'AOPP s'inscrit prioritairement dans la défense de l'agriculture familiale visant ses dimensions productive, territoriale et sociale. Elle se fixe le double objectif de faire émerger et de faire prendre en compte, sur l'ensemble du territoire et pas seulement sur les zones des filières coton et riz, « *les besoins de la formation allant de la parcelle à l'OMC*<sup>17</sup> »

En octobre 2001, par une « *lettre de politique de développement institutionnel du secteur rural*<sup>18</sup> », le Ministère du développement rural prévoit de doter les institutions « *d'une capacité nationale permanente d'identification des besoins de formation et de formulation d'une politique agricole et rurale* » et d'animer dans chaque région un système de partenariat avec les organisations professionnelles et le secteur privé pour « *la détermination des besoins, le financement et le suivi de la formation* ».

En 2002, le Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) est validé suite à un long processus d'élaboration participatif, piloté par la CPS, avec le concours des Directions techniques nationales et régionales du Ministère du Développement Rural, l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture ainsi que des représentants d'organisations de producteurs. Le SDDR tient lieu « d'orientation agricole » et repose sur 9 programmes thématiques, à mettre en œuvre dans les années à venir dont « le Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP) » qui développe un volet formation agricole.

En juillet 2002, la CPS propose un « *plan de formation en politique agricole*<sup>19</sup> » pour « *renforcer la capacité de participation au débat de chaque type d'acteurs et pour améliorer la qualité du processus d'élaboration et de pilotage de la politique agricole*<sup>20</sup> » Le plan s'appuie sur le PASAOP et prévoit des actions de formation pour les cadres de la fonction publique et ceux de la société civile, visant à renforcer, d'une part, la compréhension de leur rôle respectif et de leurs relations et, d'autre part, leur maîtrise des concepts et outils. Un des objectifs explicite est d'améliorer les capacités de ces cadres pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets constitutifs de chaque programme du Schéma Directeur du Développement Rural.

Ce même mois de juillet 2002, est créé par décision ministérielle<sup>21</sup> le « *Comité de suivi de mise œuvre de la politique de formation agricole* ». Il regroupe des cadres des ministères, notamment ministère de l'Education Nationale et ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et

---

<sup>17</sup> Ibrahima Coulibaly Secrétaire aux relations extérieures de l'AOPP et Président de la coordination nationale des organisations paysannes

<sup>18</sup> Lettre de politique de développement institutionnel du secteur rural, Secrétariat Général du Ministère du développement rural, octobre 2001

<sup>19</sup> Document rédigé par une équipe composée de consultants ( MM. Vincent Ribier du CIRAD, Jérôme Djegui et Salia Maïga du CEFOC) avec l'appui des cadres nationaux de la CPS Mme Lansry et M. Sankharé et de Christophe Lesueur, assistant technique à la CPS ; document validé lors d'un atelier en mai 2002 à Bamako auquel ont participé 70 personnes provenant de l'Administration et de la société civile malienne.

<sup>20</sup> Dr Hamadoun SOW, directeur de la CPS, in Plan de formation en politique agricole au Mali, juillet 2002

<sup>21</sup> Décision n° 0370/MDRE-SG, du 11 juillet 2002

des représentants de l'Université, des ONG et des organisations professionnelles agricoles. Ce Comité s'est réuni trois fois :

- en avril 2003 pour définir les axes méthodologiques pour l'élaboration d'une politique de formation agricole ;
- en juin 2003 pour mettre en place les mécanismes de la phase de diagnostic de l'actuel dispositif (adéquation de l'offre et de la demande) ;
- en avril 2004 pour valider la note de synthèse de l'étude diagnostique.

Cette note de synthèse de l'étude diagnostique<sup>22</sup> présente, en fait, les résultats de sept « sous études » réalisées par des groupes de cadres nationaux et régionaux animées par le Chargé de la formation agricole de la CPS et un expert commandité par la Banque Mondiale. Travail remarquable présentant toutefois quelques faiblesses sur la partie « demande de formation », il constitue la base pour la formulation d'un « document de travail » sur la politique de formation agricole. Une équipe de cadres du ministère du développement rural et du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle vient de rendre récemment ce document de travail.

Ce document de travail, qui énumère mais qui ne priorise nullement les axes stratégiques de la formation agricole, sera soumis aux groupes de réflexion régionaux pour examen, au Comité de Suivi pour validation et à un atelier national pour acceptation. Puis rédigé sous forme juridique et traduit dans les langues régionales, il sera diffusé au public et remis au parlement sous forme de projet de loi.

### **3.2.2. La loi d'orientation agricole**

---

Un document de travail portant proposition sur la loi d'orientation est actuellement en cours de rédaction par une équipe interministérielle. Avant la fin de l'année 2004, ce document devrait faire l'objet d'une intervention du Président de la République malienne afin d'en présenter les lignes directrices et de les soumettre au débat public.

---

<sup>22</sup> Note de synthèse de l'étude diagnostique : Elaboration de la politique nationale de formation agricole, CPS, mars 2004

## 4 - Les propositions d'amélioration formulées par les différents acteurs

Ces propositions ont été réparties selon les différents acteurs des formations professionnelles agricoles que nous avons rencontrés : représentants d'organisations professionnelles, de prestataires de formations, de services de l'Etat (directions nationales et régionales), de responsables de projets de formation (ONG, projets étrangers), de bailleurs de fonds (coopérations nationales et institutions internationales). Elles ont ensuite été regroupées et classées selon la proximité de leurs contenus pour faire sens et souligner ainsi ce qui associe mais aussi différencie les propositions des différents types d'acteurs.

### 4.1 - Les propositions des organisations professionnelles

- **Des propositions d'orientation d'une politique nationale de formation professionnelle agricole** : inscrire les dispositifs de formation professionnelle agricole dans une politique et une stratégie nationales (FONGS/Sénégal, APCAM/Mali), et assurer le partenariat des OP dans la mise en œuvre de ces politiques publiques dans le cadre de concertations nationales (AOPP/Mali).
- **Des propositions d'appui aux OP dans leur rôle en regard de la formation professionnelle agricole** : identifier les différentes initiatives et les mettre en valeur (UGPM/Sénégal), donner aux producteurs les capacités d'exprimer leurs besoins de formation (UGPM/Sénégal) et aider méthodologiquement pour passer des besoins à l'élaboration de plans de formation (APCAM et AOPP/Mali).
- **Des demandes d'intervention en appui aux personnels de l'Etat et aux prestataires de formation** : renforcer les capacités des personnels d'encadrement des paysans et adapter leurs profils aux besoins (AOPP/Mali) et renforcer les capacités des prestataires de formation pour leur permettre de participer à la construction sociale des besoins de formation (FONGS/Sénégal) et les former (AOPP/Mali).
- Enfin, est aussi exprimé le besoin de raisonner la formation professionnelle en milieu rural comme un tout, car un jeune exploitant agricole devrait pouvoir recevoir, en plus des formations agricoles, des formations complémentaires lui permettant d'exercer une autre activité professionnelle, afin de compléter ses revenus.

## 4.2 - Les propositions des prestataires de formation

- **Des propositions d'orientation d'une politique nationale de formation professionnelle agricole** : Inscrire les dispositifs de formation professionnelle agricole dans une politique et une stratégie nationales (CESAG, CNFTEIA et ENEA/Sénégal) et régionale (CIFA/Sénégal), en mettant l'accent sur la formation des jeunes (CAA/Mali) et en passant de l'encadrement des paysans au conseil aux agriculteurs (CIFA/Sénégal).
- **Des propositions en matière de pilotage des dispositifs de formation** : assurer la complémentarité des approches des différents bailleurs (ENEA/Sénégal), mais aussi le partenariat des OP dans la mise en œuvre des politiques publiques dans le cadre de concertations nationales (ENEA/Sénégal) et régionales (CIFA/Sénégal) qui permette une cogestion des interventions d'expertise, d'identification et de réalisation de formations (ENEA/Sénégal), assurer enfin une information de qualité et valide (CIFA/Sénégal).
- **Des propositions sur les contenus des formations** : effectuer un suivi régulier des actions de formation pour assurer des formations couvrant l'ensemble du champ des besoins (Lycée agricole/Mali), développer une approche par les compétences et développer les formations modulaires (Lycée agricole/Mali), mieux prendre en compte les représentations sociales, les dynamiques professionnelles (CESAG).

## 4.3 - Les propositions des services de l'Etat

- **Des propositions d'orientation d'une politique nationale de formation professionnelle agricole** : inscrire les dispositifs de formation professionnelle agricole dans une politique et une stratégie nationales (DAPS, ANCAR et BFPA/Sénégal) tout en reliant le national et le régional (ANCAR/Sénégal), en mettant en place des cadres de partenariat pour s'assurer que les besoins réels soient pris en compte (ANCAR/Sénégal) et en définissant des priorités à partir des besoins recensés (DNAER/Mali). Un des éléments de cette politique est de renforcer les capacités des personnels d'encadrement des paysans et adapter leurs profils de compétences aux besoins du terrain (ANCAR/Sénégal, DAPS/Sénégal).
- **Des propositions en matière de pilotage des dispositifs de formation** : assurer le partenariat des OP dans la mise en œuvre des politiques publiques dans le cadre de concertations nationales (ENEA/Sénégal) et régionales (CIFA/Sénégal) qui permette une cogestion des interventions d'expertise, par l'expression des besoins des producteurs (DAPS/Sénégal), par la participation des OP à l'identification et la réalisation de formations (ENEA/Sénégal), assurer enfin une information de qualité et valide pour tous (CIFA/Sénégal, DNAER/Mali)
- **Des propositions pour améliorer l'élaboration des formations** : inclure les différentes activités (y compris non agricoles) dans la formation professionnelle (CPS/Mali), aider méthodologiquement pour passer des besoins à l'élaboration de plans de formation (ANCAR/Sénégal), notamment par l'analyse de la demande de formation et la construction de réponses adaptées (BFPA/Sénégal).

- **Des demandes d'intervention en appui aux personnels de l'Etat et aux prestataires de formation** : avec un perfectionnement des compétences des prestataires de formation, du secteur privé comme du service public par la formation (DNAER/Mali, ANCAR, BFPA et FONGS/Sénégal), mais aussi le partage des expériences (ANCAR/Sénégal).

#### 4.4 - Les propositions de « porteurs » de projets de formation

- **Des propositions pour améliorer l'élaboration et la réalisation des formations** : aider méthodologiquement pour passer des besoins à l'élaboration de plans de formation (CMDT et ICD/Mali), pour élaborer des stratégies de formation efficaces pour atteindre les objectifs (CMDT/Mali), en développant l'expertise méthodologique concernant les théories de l'apprentissage (CMDT/Mali), développer une expertise en réseau (ENDA/Sénégal), et assurer la qualité des prestations de formation par une certification (DIAPANTE/Sénégal, ICD/Mali)
- **Des propositions sur les contenus des formations** : développer la formation des producteurs agricoles de base notamment par l'acquisition d'un bagage technique minimal (CGER/Sénégal) et au conseil de gestion (SODEFITEX/Sénégal).

#### 4.5 - Les propositions des bailleurs

- **Des propositions d'orientation d'une politique nationale de formation professionnelle agricole** : appui à une stratégie de formation professionnelle nationale en appui à la mise en application de la loi d'orientation (SCAC / Sénégal), articuler un dispositif de formation professionnelle « de masse » avec l'éducation de base et les actions de formation à court terme des projets (SCAC / Mali),
- **Des propositions en matière de pilotage des dispositifs de formation** : assurer la complémentarité des interventions des différents bailleurs (SCAC / Sénégal), donner aux producteurs les capacités d'exprimer leurs besoins de formation (SCAC / Sénégal), aider les services de l'Etat à définir les rôles respectifs de l'Etat et du secteur privé (BM), appuyer les acteurs régionaux pour mettre en place des groupes régionaux de pilotage de la FPA (SCAC / Sénégal).
- **Des demandes d'intervention en appui aux personnels de l'Etat et aux prestataires de formation** : sur la base de la définition des profils professionnels des personnels de l'Etat et de l'analyse de leurs besoins en compétences (SCAC / Sénégal), la professionnalisation de l'enseignement, l'appui à l'élaboration de projets d'établissement (Ecole Vétérinaire Inter-Etats / Sénégal).

## 4.6 - Bilan sur les propositions faites.

Ces propositions sont extrêmement larges et se situent même parfois très au delà du champ des dispositifs de formation eux-mêmes. Par exemple, de nombreux interlocuteurs ont souhaité un appui aux responsables professionnels (SCAC Sénégal, ENEA / Sénégal) et aux cadres du ministère pour assurer leur implication **dans l'élaboration de la politique agricole** (SCAC / Sénégal) **ou environnementale** (SCAC / Sénégal)... mais aussi sur des créneaux nouveaux : gestion des aires protégées ou éco-tourisme (SCAC / Sénégal).

Concernant les propositions des différents types d'acteurs, si celles-ci ne se recoupent pas systématiquement, il convient de souligner qu'il n'y a pas de contradictions entre elles, mais surtout qu'elles sont remarquablement convergentes dans au moins trois domaines :

1. **l'amont des dispositifs de formation professionnelle agricole** : définition d'orientations d'une politique nationale de formation professionnelle agricole, mise en œuvre de cette politique avec la définition de cadres et de processus d'information, de systèmes de pilotage, de création de cadres de concertation et de régulation entre partenaires de la formation, tant au niveau national que régional,
2. le besoin **d'appui en ingénierie des dispositifs de formation** avec cette interrogation récurrente : comment passer des demandes formulées à la construction de dispositifs de formation adaptés aux publics concernés ?
3. Enfin, si des demandes d'appui en matière de méthodologies d'évaluation des dispositifs n'ont pas été faites (ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où ces dispositifs sont très éclatés ou encore balbutiants), les différents types d'acteurs ont fait part de leurs préoccupations concernant **l'appui à la réalisation et la conduite des formations**, notamment avec une démarche de certification de la qualité des prestations d'ingénierie de formation et d'ingénierie pédagogique.

On peut néanmoins constater des différences de sensibilité ou de priorité qui ne surprendront pas : **Les organisations professionnelles sont très soucieuses de leur place dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle agricole.** Elles sont également très sensibles à l'amélioration des compétences de leurs partenaires qu'ils soient prestataires de formation ou représentants des services de l'Etat.

**Les prestataires de formation insistent davantage sur les questions de pilotage et de coordination** du dispositif national et régional, ainsi que sur la complémentarité des interventions des différents bailleurs. Ils formulent également des propositions plus précises sur les objectifs (formation des jeunes, passer de la vulgarisation au conseil) et contenus de formation (développer une approche par les compétences).

**Les services de l'Etat ont les propositions les plus larges** dans lesquelles on retrouve quasiment tout le spectre des propositions des différents acteurs.

**Les propositions des « porteurs de projets » sont essentiellement centrées sur l'amélioration des réponses formation (qualité de la formation) par une ingénierie de la formation** (passer des demandes ou des besoins à la programmation de l'action) et par une ingénierie pédagogique (théorie de l'apprentissage).

**Les bailleurs enfin développent une vision large d'un système général de formation en soulignant les articulations avec la politique agricole, l'éducation de base, la formation de masse, la définition du rôle de l'Etat** dans l'ensemble du système de formation professionnelle, et le pilotage de l'ensemble.

Il n'y a toutefois pas de contradiction, mais des complémentarités. Par exemple, les OP apparaissent très sensibilisées sur la question de l'amélioration des compétences des personnels de l'Etat et des prestataires de formation... mais ces derniers soulignent la nécessité de « professionnaliser » et développer une approche par les compétences. Les uns et les autres ne s'accorderaient peut-être pas sur les compétences que devraient maîtriser les personnels de l'Etat (!), du moins soulignent-ils ensemble la nécessité de repenser les formations en fonction des besoins de compétences dans des activités qui restent néanmoins largement à redéfinir.

**Il faut noter également que nos interlocuteurs ont des difficultés à prendre du recul pour porter un regard d'ensemble sur le dispositif de formation agricole**, ce qui est à mettre en relation avec les demandes répétées en matière de coordination entre acteurs et accès à l'information. **En particulier nos interlocuteurs ont eu très peu à dire sur trois questions que le groupe de travail a jugés déterminantes dans la réflexion :**

- (i) quels dispositifs ou quelles démarches pour que la formation professionnelle agricole puisse faire le lien entre les orientations nationales et les besoins spécifiques de chaque région ?
- (ii) quelles orientations ou quels dispositifs pour rendre la formation professionnelle agricole accessible à un nombre important d'exploitants agricoles ? (formation de masse).
- (iii) Quels dispositifs ou mécanismes de financements durables de la formation professionnelle agricole ?

Nous chercherons dans la partie suivante à faire un point sur ces différentes questions.

## 5 – Des pistes pour l’expertise en matière d’accompagnement

### 5.1- Quelques considérations générales

Il a beaucoup été question au cours de cette mission de la part de nos interlocuteurs de discussions sur les documents de politique agricole. Au Sénégal comme au Mali, ce travail a une importance toute particulière, il permet de fournir un cadre de référence aux différents acteurs du développement rural et agricole, il est surtout une base à partir de laquelle peuvent s’engager des débats et concertations entre les différents acteurs (par exemple sur le poids donné à l’agriculture familiale et au secteur moderne, sur le foncier, sur la fiscalité agricole, sur les mandats et responsabilités entre acteurs, sur la formation).

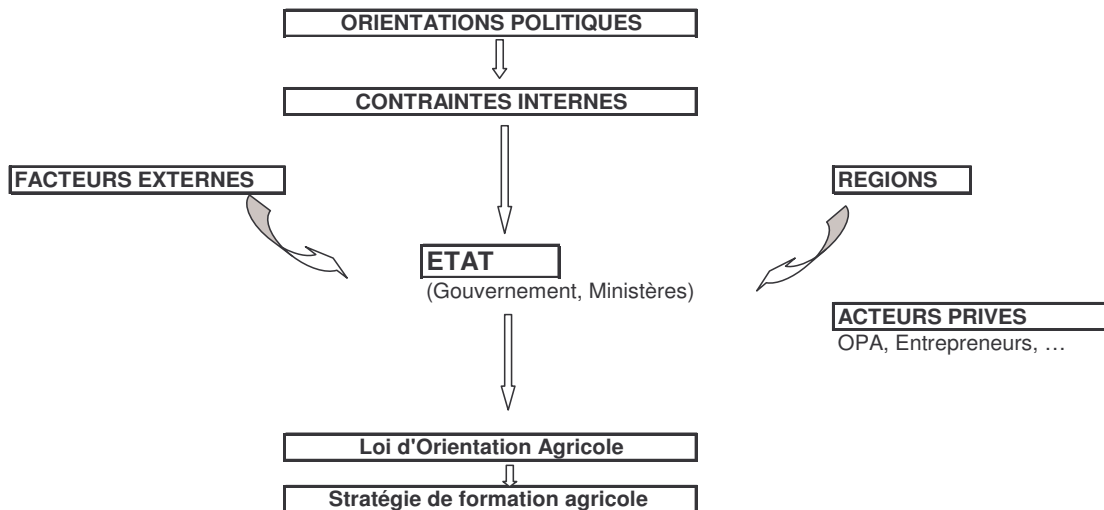
Pour ce qui concerne le thème de cette étude, le cadrage en terme d’orientations agricoles a aussi son importance, car il permet de réfléchir à la politique de formation agricole et à la formation professionnelle agricole en fonction des enjeux et objectifs de moyen et long terme définis dans les orientations de politique agricole et en fonction du rôle et des responsabilités dévolus aux principaux acteurs – l’Etat, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, le secteur privé agricole, les prestataires de services, ...

En fonction de ces orientations dans les domaines de l’agriculture (au sens large, comprenant l’élevage, la forêt, la gestion des ressources naturelles) le dispositif national d’enseignement agricole devra s’adapter (par exemple sur le profil des cadres et des techniciens, celui des agents de développement), ainsi que les différents acteurs de la formation professionnelle agricole (certaines organisations professionnelles faitières prestataires de formation, les prestataires de formation privés, les ONG et de manière générale l’ensemble des intervenants en formation, nationaux et internationaux).

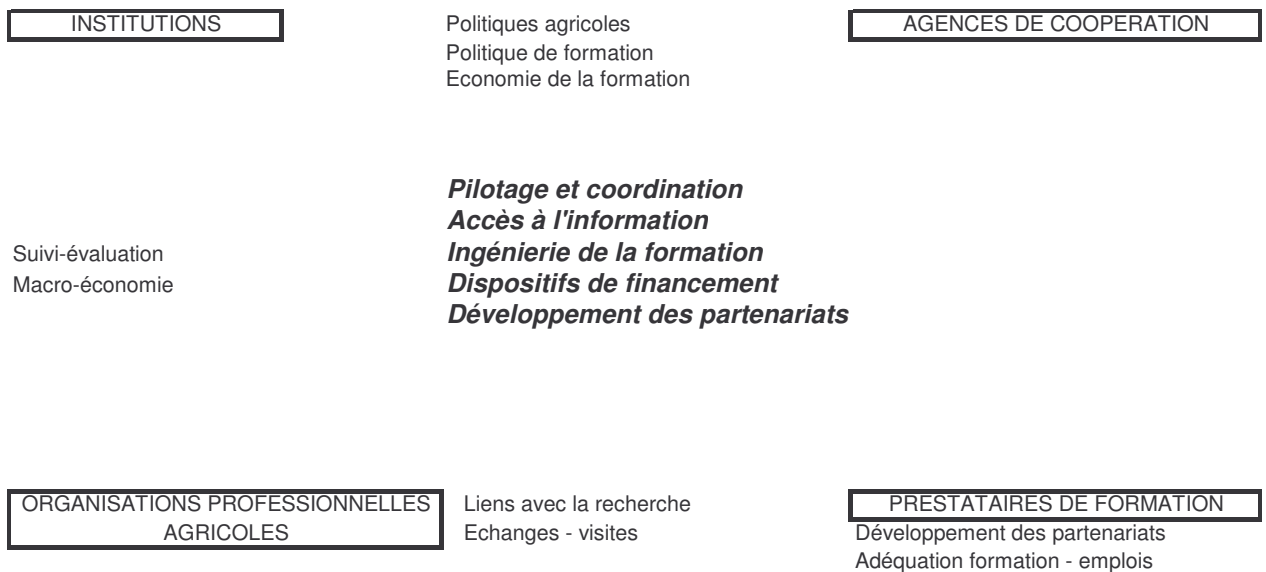
Il devrait donc y avoir des liens étroits entre les orientations de politique agricole d’un pays et la politique en matière de formation agricole. C’est rarement le cas, et cela contribue à expliquer des dysfonctionnements et difficultés de coordination entre acteurs. Cependant il faut insister sur un point : **une politique agricole et de la même façon la politique de formation agricole n’est pas la somme des attentes des différents acteurs**. Elles sont le résultat d’arbitrages entre des objectifs et des contraintes internes et externes au pays, et le fruit de négociations entre acteurs.

L’Etat est au centre du processus de concertation, et doit en principe arbitrer entre ses orientations politiques (plus ou moins libérales), ses contraintes internes (ressources financières, humaines, logistiques, ...), les facteurs externes (environnement économique, partenariats, ...), et les positions des autres acteurs (société civile, pouvoirs décentralisés, ...). Ce travail d’arbitrage, de coordination et de conduite de négociation à différents niveaux est difficile à faire lorsque l’on ne dispose pas toujours des compétences et des dispositifs de communication adaptés. Une demande

forte d'accompagnement dans ces domaines ressort de nombreux entretiens ; ce type d'appui va au delà de la problématique liée aux formations professionnelles agricoles, elle se situe en amont, mais y est cependant fortement connectée.



Le schéma ci-dessous cherche à synthétiser les points qui ont été présentés dans la quatrième partie de ce rapport, et complétés par notre analyse ; ils vont être repris sous forme d'axes de travail possibles pour l'expertise en appui à la formation professionnelle agricole. Au centre sont indiqués les thèmes pour lesquels la demande est relativement convergente, et à la périphérie les thèmes plus spécifiques aux différents acteurs.



## 5.2- Pilotage et coordination

### 5.2.1. Des besoins d'appui institutionnel fortement exprimés

---

**La nécessité d'un pilotage politique a été soulignée par l'ensemble de nos interlocuteurs :**  
 « Nous avons besoin de référents politiques, les pratiques se font au nom de quoi ? » CESAG.

Cette demande de pilotage politique peut être la conséquence d'un sentiment d'abandon, c'est généralement le cas au sein des établissements d'enseignement technique que nous avons visités ; elle peut être aussi motivée par des considérations d'orientation de la formation : « *Le monde rural change, il faut former les ingénieurs à la connaissance de ce monde et pas seulement aux matières techniques* » Chambre Régionale d'Agriculture de Ségou au Sénégal, « *Comment faire pour rendre la formation accessible au plus grand nombre ? L'alphabétisation reste au centre des problèmes. Il faut une volonté politique pour répondre à cela* » ICD au Mali ; enfin cette demande résulte surtout d'un constat partagé par l'ensemble des acteurs sur le fait qu'il existe de nombreuses initiatives en matière de formation, mais sans coordination ni concertation, et le plus souvent sans liens avec les orientations nationales en matière de développement rural : « *Il existe de nombreux dispositifs de formation. Comment les mettre en réseau ?* » DAPS, Sénégal ; « *Le bureau des formations agricoles du ministère de l'agriculture doit être renforcé, il doit avoir un rôle de creuset et de coordination entre acteurs* » ENEA Sénégal.

Les structures de l'Etat en charge de la formation agricole sont très dispersées. Par exemple, 9 ministères au Mali ont sous leur tutelle un ou des dispositifs de formation agricole qui communiquent peu entre eux. Cet éparpillement est un frein au pilotage et à la coordination.

A cet éparpillement institutionnel vient s'ajouter les transferts de compétences en matière de formation qui sont progressivement opérés au profit des régions, dans le cadre des processus de décentralisation. A plusieurs reprises divers interlocuteurs ont insisté sur des besoins d'appui institutionnel sous forme d'assistance technique. Cette assistance technique étant souhaitée à deux niveaux complémentaires :

- **au niveau national**, afin d'aider au repérage des acteurs, de leurs initiatives et pour promouvoir des démarches adaptées de diagnostic ainsi que des processus participatifs de définition de politiques sectorielles puis de leur mise en œuvre ;
- **au niveau régional**, pour contribuer à la cohésion des interventions et favoriser les liens entre les différents niveaux d'intervention et les différents acteurs.

Au-delà de la formation elle-même, des appuis sont demandés pour renforcer les dispositifs de statistiques agricoles : « *on ne peut pas formuler de politiques sans enregistrement de données de terrain* » DAPS, Sénégal.

### 5.2.2. Des processus de concertation à construire

---

**La demande de participation à la définition des politiques et de concertation sur le pilotage du système de formation agricole, est forte et constante.** Elle provient de l'ensemble des acteurs de la formation : cadres administratifs, enseignants, formateurs, prestataires de services et plus particulièrement organisations de producteurs. Nous l'avons vu, des procédures et des instances de concertation ont été mises en place au Sénégal comme au Mali.

Cette demande procède moins d'une démarche revendicative, comme cela fut souvent le cas à l'époque où les organisations de producteurs se sont créées, que d'une volonté « *d'aider le gouvernement à prendre les bonnes décisions en lui fournissant un argumentaire issu de la société civile* » *Groupe des Vingt sur la formation agricole, Sénégal* ; « *L'Etat ne pourra jamais appuyer efficacement la formation en milieu rural, car il est trop politisé. Ce sont des OPA bien structurées qui devraient définir et porter la stratégie de formation professionnelle agricole* » *UGPM, Sénégal*

Il semble que la demande soit aussi et surtout mue par un besoin de partager les expériences entre acteurs exerçant le même métier (par exemple les établissements de formation agricole entre eux pour mieux savoir qui fait quoi), et entre acteurs complémentaires (OP, centres de formation publics et privés, prestataires de formation, Etat pour que l'information circule davantage). Les instances de concertation, déjà nombreuses au niveau national, ne permettent pas, en se réunissant une ou deux fois par an d'entrer dans des échanges approfondis. Le niveau pertinent de concertation entre acteurs de la formation semble plutôt se situer au niveau régional (exemple du RESOF dans la région de Saint Louis au Sénégal).

Se concerter est une étape dans le processus de mise en œuvre, il conviendra d'aller plus loin, et notamment de définir les niveaux et champs de décision pour les différents acteurs, ainsi que les procédures de suivi et d'évaluation. Cela renvoie aux capacités des acteurs (notamment à celles des organisations de producteurs) de négocier, en toute connaissance de cause, les termes d'une politique sectorielle et de suivre sa mise en œuvre : « *Il faut aider les producteurs à utiliser les dynamiques de concertation pour revendiquer une bonne formation et discuter la politique* » *Bureau Agricole de la coopération suisse* ; « *former à la cogestion des politiques les leaders d'O.P. mais aussi les leaders intermédiaires pour assurer la relève*<sup>23</sup> ». La demande des organisations de producteurs, dans ce sens touche surtout à l'environnement de la production (OMC, UMOA, fiscalité, marchés) : « *Globalement les producteurs ont les capacités techniques. Ils ont plus besoin d'informations, de moyens pour communiquer et des spécialistes de la communication*<sup>24</sup> »

### 5.2.3. Des pistes pour l'expertise

---

De l'expertise de longue ou courte durée pourrait être proposée en appui méthodologique à deux niveaux : celui de la définition d'une politique de formation agricole et celui du pilotage politique.

#### □ Définition d'une politique de formation agricole

Ce niveau concerne le processus participatif d'élaboration de la politique sectorielle où l'expertise pourrait intervenir en renforcement des capacités d'analyse, de concertation et d'orientation tant auprès des cadres du gouvernement et de l'administration que des représentants de la société civile, notamment dans le domaine de l'économie éducative (diagnostic démographique, revue sectorielle, coût des systèmes éducatifs, ressources et mécanismes de financement) et de celui de la négociation (animation, information, médiation).

---

<sup>23</sup> Jean-René CUZON SCAC DAKAR

<sup>24</sup> Babacar DIOP, producteur, administrateur CIFA

### □ Le pilotage politique

Ce niveau de fonctions concerne la conception d'un dispositif (système) national de formation et se situe juste en dessous de la fonction gouvernementale de choix des politiques publiques (qu'il aura contribué à préparer).

C'est à ce niveau, dans un souci d'efficacité et de meilleure utilisation des ressources disponibles et en fonction des potentialités et des dynamiques locales, que l'Etat doit décider de son rôle : coordination, régulation, impulsion, voire mise en œuvre directe : « *Le rôle de l'Etat doit pouvoir varier selon les situations : impulsion, coordination, mise en œuvre, suivi-évaluation, régulation, certification ... Il faudrait appliquer un principe de progressivité, de souplesse, et de diversité : l'Etat déléguerait la formation dans les régions où il y a des acteurs plus compétents que lui et ferait alors du suivi et de l'évaluation, et concentrerait ses appuis dans les autres régions* » Bureau de la Formation Professionnelle Agricole, Ministère de l'agriculture, Sénégal.

C'est à ce niveau que doivent se développer les fonctions d'ingénierie des dispositifs de formation qui pourraient faire l'objet de renforcements de compétence avec l'appui d'une expertise : analyses des potentialités régionales et des systèmes agraires par zones agro-écologiques, cadre juridique et réglementaire, mobilisation des moyens et répartition des ressources, montages institutionnel (tutelle, délégation de service public, articulation avec les compétences régionales) et organisationnel (système de suivi, de régulation, d'échange, de mutualisation et de capitalisation) : « *Le rôle de l'Etat devrait être d'identifier les initiatives et les expériences réussies, de les faire connaître et d'appuyer leur développement* » UGPM, Sénégal.

## 5.3- Accès à l'information

L'information est un des intrants indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif de développement agricole, et fait partie intégrante du dispositif de formation dans la mesure où l'on considère que la formation à notamment pour fonction de fournir des capacités à analyser et gérer des informations utiles à la prise de décision. Autrement dit, pour que la formation soit utile et efficace, elle doit reposer sur des informations de base fiables et actualisées correspondant aux centres d'intérêt des personnes formées. D'où l'accent important mis par nos interlocuteurs sur ce thème.

Les attentes en matière d'accès à l'information sont de nature différentes selon les acteurs, et peuvent être regroupées autour des thèmes suivants :

### 5.3.1. Informations sur l'environnement macro-économique

---

Chacun est conscient qu'à l'heure de la mondialisation des échanges il faut être informé des débats en cours au niveau de l'OMC, de l'UEMOA, ou encore sur les Accords de Partenariats Economiques. Les niveaux d'information sont très disparates.

Les établissements de formation agricole sentent que leurs futurs ingénieurs doivent être formés/informés sur ces thèmes, car certains seront plus tard en poste de décideurs dans les structures de l'Etat ou dans le cadre de faitières d'organisations professionnelles. Certains formateurs eux-mêmes disent avoir besoin de ces informations pour leurs cours.

Les leaders des OPA faïtières sont déjà engagés dans des réflexions sur ces thèmes et veulent être informés des dossiers et décisions en cours, afin de pouvoir défendre les intérêts des agricultures familiales dont ils sont les interprètes.

Certains cadres des ministères en charge de l'agriculture ont besoin également de ce type d'informations pour pouvoir mieux représenter leur pays dans les instances appropriées. « *Personne ne sait ce qu'est l'OMC, l'accord sur l'agriculture, le commerce des produits agricoles ... on ne devrait plus sortir de 5 ans d'études supérieures sans en entendre parler.* » DAPS, Sénégal

Au cours de nos entretiens nous avons noté un décalage net entre les leaders d'OP et les cadres des ministères rencontrés ; les premiers se positionnent fortement sur la défense des agricultures familiales et s'organisent dans le cadre de réseaux régionaux (comme le ROPPA) pour accéder à l'information et construire des argumentaires ; les seconds regrettent de ne pas être mieux informés et formés. A noter également que les leaders d'OP rencontrés souhaitent que les cadres de l'Etat soient, avec eux, formés à ces notions de macro-économie pour pouvoir ensemble mieux travailler aux stratégies et positionnements nationaux.

### **5.3.2. Informations sur les prix, les intrants, les filières, la commercialisation, le crédit**

---

Cette préoccupation est surtout celle des OP de base. L'accès à une information actualisée est importante pour les agriculteurs, elle contribue à leurs capacités de gestion et de prise de décisions.

Elle permet aussi que chacun puisse échanger sur les mêmes bases ; mais l'information à l'état brut est souvent insuffisante et des formations sont souhaitables, en particulier pour une bonne compréhension des mécanismes de prix (calcul des coûts de revient, des marges, ...). Ces compétences sont un préalable à l'efficacité des négociations dans le cadre des inter-professions. A noter une préoccupation forte des OP au Mali : aller vers la mise en place d'un mécanisme de sécurisation des prix pour les céréales, au même titre que ce qui existe pour les cultures de rente.

### **5.3.3. Informations sur l'environnement institutionnel**

---

En particulier il est souhaité que les informations relatives aux orientations nationales en agriculture, élevage, etc. soient diffusées largement. Les informations relatives aux nouveaux mandats transférés dans le cadre de la décentralisation sont également attendues.

### **5.3.4. Informations sur le dispositif de formation et sur ses acteurs**

---

« *Capitaliser pour ne pas réinventer la roue* » : cette formule du CESAG (Sénégal) traduit une préoccupation plusieurs fois rencontrée. En particulier il serait utile de savoir qui fourni quels services de formation.

« *Chercher à informer à moindre coût* » : en langues nationales, en utilisant les radios rurales existantes.

Ces commentaires mettent en évidence un besoin fortement ressenti de mutualiser les expériences, sous des formes à préciser selon les contextes et selon les acteurs, et à des niveaux variables selon les besoins (de la région à un ensemble de pays voisins)<sup>25</sup>.

## 5.4- Ingénierie des dispositifs de formation

Si une partie des expertises se situe en amont des dispositifs de formation professionnelle agricole (appui à la définition d'une politique nationale, appui à la mise en œuvre de celle-ci, définition de structures d'information, de concertation et de régulation entre acteurs), une autre partie de la demande concerne très spécifiquement les activités d'ingénierie de dispositifs de formation<sup>26</sup>.

### 5.4.1. Nature et analyse de la demande d'expertise.

---

De fait, nos interlocuteurs sont généralement préoccupés par trois stades d'intervention dans la mise en œuvre de dispositifs de formation professionnelle : l'expression de la demande de formation et la connaissance des besoins de formation, le passage des besoins à l'élaboration du dispositif de formation, l'assurance que la formation réalisée réponde aux objectifs définis.

#### □ L'expression de la demande et la connaissance des besoins de formation

Les différents entretiens soulignent combien les termes employés de « demande » et de « besoin » le sont dans des sens différents. Cette situation n'est en rien exceptionnelle, d'une part la question des besoins de formation est délicate à traiter et, d'autre part, les terminologies employées sont souvent différentes car elles sont encore très loin d'être fixées.

Si la plupart de nos interlocuteurs insistent sur l'exigence de **répondre à la demande des producteurs** (« *Donner aux producteurs les capacités d'exprimer leurs besoins de formation* »), plusieurs d'entre eux relèvent néanmoins qu'il est nécessaire de vérifier la pertinence de ces demandes lesquelles peuvent relever d'attentes vagues, mal exprimées, voire même être effectuées en regard des offres de formation (« *Il reste un gros travail à faire sur les méthodes de diagnostic de la demande de formation qui s'arrête souvent au stade de la shopping list* », ANCAR).

Par contre quand il s'agit de la formation des vulgarisateurs, conseillers agricoles et formateurs, la plupart de nos interlocuteurs (services publics, entreprises ou organisations paysannes) précisent qu'il faut **améliorer leurs compétences** (« *Renforcer les capacités des personnels d'encadrement des paysans et adapter leurs profils aux besoins* », DAPS et AOPP ; « *Mieux mettre en évidence les besoins en compétences du secteur privé* », AOPP, DAPS et DNAER).

---

<sup>25</sup> voir plus loin le point sur le développement des partenariats

<sup>26</sup> Ingénierie de dispositif de formation : Ensemble de démarches méthodologiques, systématiques et coordonnées, utilisées pour la conception, la rénovation, l'évaluation, de dispositifs de formation pour atteindre des objectifs préalablement déterminés. Elle comprend : l'analyse prospective, la définition du cadre du projet, l'ingénierie de formation, la définition des textes de référence, la définition des moyens nécessaires, l'organisation des structures de formation, la formation des personnels, l'évaluation...

Cette dichotomie dans l'approche des besoins de formation en fonction des différents publics (répondre à la demande ou améliorer les compétences) révèle les différentes approches des besoins de formation, et les pratiques observées dans le cadre d'actions de formation professionnelle continue<sup>27</sup> aboutissent d'ailleurs à la constitution d'une typologie comportant deux pôles extrêmes.

La première approche a son point de départ dans **l'expression par les intéressés de leurs attentes**. Toutefois celle-ci est parfois considérée comme faussée, voire mystifiée, et il conviendrait alors de faire une recherche des « véritables » attentes et besoins. Cette recherche des « véritables » besoins peut s'effectuer en créant des situations particulières (groupes de discussion, échanges de pratiques et d'expériences...) permettant d'identifier les problèmes rencontrés par les publics potentiels de la formation.

La seconde approche est caractérisée par **l'existence préalable d'un référentiel** (l'ensemble des compétences jugées indispensables pour la maîtrise d'une situation professionnelle déterminée), auquel est rapporté un « référé » (les compétences réelles ou manifestées par les individus dans les postes professionnels). Les lacunes observées en terme de compétences sont alors traduites en termes d'objectifs de formation.

En regard de ces deux pôles, il existe une troisième approche fondée sur une **construction sociale des besoins**, entre l'individu particulier qui effectue les activités productrices, qui a ses objectifs personnels et ses stratégies, et l'organisation économique et sociale qui a elle-même sa propre logique et ses intérêts. Cette approche est caractérisée par la prise en compte des données générales de l'exercice des activités et des rapports sociaux (caractéristiques économiques et sociales, orientations politiques, systèmes de production), à partir desquels les groupes sociaux organisés analysent leur place, négocient et défendent leurs intérêts réciproques. En conséquence, il faut souligner que la mise en place de dispositifs de formation professionnelle induit une réflexion et une organisation sur la manière **dont les différents acteurs vont « investir » le champ de la formation pour construire socialement les besoins de formation, proposer des dispositifs adaptés, participer à leur suivi et à leur évaluation** (ingénierie sociale<sup>28</sup>).

#### □ Le passage des besoins à l'élaboration du dispositif de formation

Nos interlocuteurs ont tous soulevé la question de la construction de dispositifs de formation qui soient adaptés aux besoins et aux caractéristiques des publics de la formation (« *Aider méthodologiquement pour passer des besoins à l'élaboration de plans de formation* », ANCAR au Sénégal et CMDT, APCAM, ICD et AOPP au Mali ; « *Le problème n'est pas de lister des besoins, mais d'être en mesure de prioriser compte-tenu des ressources disponibles* », CPS au Mali). Au travers des différentes remarques faites par nos interlocuteurs, ceux-ci se trouvent confrontés à plusieurs types de questions :

<sup>27</sup> BARBIER J.M, LESNE.M. « Une recherche sur les pratiques "d'analyse des besoins" : Les modes de détermination des besoins en formation ». Conservatoire National des Arts et Métiers.

<sup>28</sup> De GAULEJAC.V, BONETTI.M, FRAISSE.J. « L'ingénierie sociale recouvre des capacités de diagnostic, d'organisation, de négociation et d'évaluation mises à la disposition des acteurs locaux pour favoriser le développement des initiatives et soutenir leur mise en œuvre afin de dynamiser la vie sociale. (...) Il s'agit donc d'une fonction d'appui logistique et d'assistance méthodologique aux acteurs ». L'ingénierie sociale. Syros. 1995.

- **comment transformer des besoins de formation en projet de formation** pour formuler des objectifs généraux d'un projet de formation, les axes du programme, les principaux contenus, les situations pédagogiques d'apprentissage adaptées au public... afin d'éviter des contenus de formation stéréotypés, basés uniquement sur des savoirs techniques,
- **comment rédiger une commande**, par les commanditaires auprès d'un prestataire de formation, aboutissant à la rédaction d'un cahier des charges qui précise les résultats de la formation et les services attendus, ainsi que les modalités d'évaluation de la formation dispensée,
- **comment élaborer un référentiel de formation**<sup>29</sup> par les prestataires de formation, afin de détailler le projet de formation : définition des objectifs pédagogiques et pour chacun d'entre eux leurs contenus, les méthodes d'apprentissage et les supports pédagogiques qui seront utilisés, ceci afin d'adapter au mieux les formations aux différents publics... et par la suite d'assurer l'évaluation de la formation.

Pour maîtriser ces différentes compétences, nos interlocuteurs souhaitent un appui pour eux-mêmes ou pour leurs partenaires. Par exemple, les organisations paysannes veulent être mieux armées elles-mêmes dans la définition des besoins de formation, mais elles demandent que les prestataires de formation améliorent leurs compétences dans la rédaction d'une offre et l'élaboration des référentiels de formation (« *Il y a une défaillance de l'offre de service à proposer des accompagnements* », FONGS, Sénégal).

Les services de l'Etat, mais aussi les formateurs pour eux-mêmes, souhaitent un appui à la « professionnalisation » des formations (meilleure prise en compte des réalités professionnelles dans la formation) selon une approche par les compétences qui sont à maîtriser dans l'exercice des activités professionnelles.

#### □ L'assurance que la formation soit de qualité

Enfin, nos partenaires ont à plusieurs reprises évoqué la question de la qualité des formations (« *La formation est un métier et nécessite des compétences, un contrôle, un suivi* », DIAPENTE, Sénégal). Outre les compétences des prestataires de formation en matière d'analyse de la commande, des besoins et d'élaboration de référentiels de formation (cf. § précédents), c'est aussi la qualité de la prestation pédagogique elle-même qui est visée : utilisation de méthodes d'apprentissage, de contenus scientifiques et techniques, de supports pédagogiques adaptés aux publics (ingénierie pédagogique<sup>30</sup>).

Dans un univers de la formation de plus en plus dominé par le « marché », les commanditaires de formation souhaitent s'assurer de la qualité du service qu'ils commandent. En conséquence, ils souhaitent que les prestataires de formation deviennent de véritables « professionnels » dans ce domaine. A noter que, par delà l'amélioration des compétences en ingénierie de formation et en ingénierie pédagogique des prestataires de formation, cette question soulève le problème des modes d'organisation du suivi et de l'évaluation des dispositifs de formation, la mise en oeuvre de

<sup>29</sup> Référentiel de formation : Liste de l'ensemble des objectifs de formation et des objectifs pédagogiques structurés en domaines, unités et modules.

<sup>30</sup> Ingénierie pédagogique : Fonction d'étude, de conception et d'adaptation des méthodes et/ou des moyens pédagogiques (AFNOR). Du ressort des prestataires de formation, elle définit les objectifs, les progressions pédagogiques et les modalités d'apprentissage.

référentiels d'évaluation, et la formation des personnels chargés de contrôler la qualité des formations.

#### □ Les autres éléments de l'expertise

D'autres points ont été évoqués, plus rarement, alors qu'ils participent à la mise en œuvre et à la réussite de dispositifs de formation professionnelle :

- la rédaction de textes nationaux de référence (circulaires d'application, règlements) permettant de préciser les finalités des dispositifs de formation, les règles de certification des formations, la situation des personnes en formation (statut de l'apprenti, du stagiaire...);
- l'organisation des structures de formation d'un point de vue administratif, organisationnel (ressources humaines), ou pédagogique (notamment pour un dispositif de formation « de masse »), et la création de centres de ressources à la disposition des acteurs du milieu rural ;
- la définition des moyens en personnels, bâtiments, équipements, investissement ;
- l'exigence d'une mutualisation et d'une capitalisation des pratiques et des expériences (« *capitaliser pour ne pas réinventer la roue* » CESAG, « *Garder des traces des formations déjà réalisées* » CIFA, Sénégal).

La moindre prise en compte de ces éléments par nos interlocuteurs peut s'expliquer par la forte dégradation des dispositifs nationaux de formation professionnelle (centres d'apprentissage, lycées agricoles publics) au profit de formations, courtes et diversifiées, mises en place dans un processus **d'offres et de demandes ponctuelles, dans une vision de la formation atomisée et a-temporelle.**

#### **5.4.2. Des pistes pour l'expertise.**

---

On peut regrouper les différentes demandes d'appui pour la construction de dispositifs de formation professionnelle agricole selon un certain nombre de fonctions clefs, les niveaux auxquels elles s'adressent plus particulièrement et les fonctions qui doivent être maîtrisées par les différents acteurs.

#### □ Les différentes fonctions clefs

- **Fonction de diagnostic des besoins** : analyse de la situation économique, sociale, technique, démographique de la zone géographique considérée (nationale, régionale ou locale), analyse des systèmes agraires, élaboration de référentiels d'activités professionnelles pour les différentes catégories de publics concernés (producteurs, responsables d'OP, vulgarisateurs / conseillers agricoles, agents de l'Etat, formateurs, experts...), détermination des évolutions en cours et de leurs implications sur les activités, diagnostic externe des besoins de formation, mise en œuvre d'un processus de construction sociale des besoins de formation et élaboration d'un diagnostic concerté avec les différents acteurs du milieu rural ;

- **Fonction d'élaboration de projet de formation** : définition des grandes lignes du dispositif de formation (objectifs généraux, principaux éléments de contenus, de programme et de méthodes), recherche et définition des textes de référence, organisation de la structure du dispositif de formation (organisation générale, administrative et financière, moyens matériels et humains nécessaires...) aboutissant à l'élaboration d'un (ou de) cahier(s) des charges du (ou des) dispositif(s) de formation (contexte, résultats attendus, caractéristiques du public, organisation générale, moyens, budget, modalités de suivi et d'évaluation des résultats) ;
- **Fonction d'ingénierie pédagogique** : élaboration des référentiels de formation (objectifs et progression pédagogiques, détermination précise des contenus, choix de méthodes et de supports pédagogiques adaptés au public concerné), élaboration de l'architecture de la formation (découpage, modules...) et de son calendrier, élaboration de supports pédagogiques, évaluation de l'acquisition des compétences ;
- **Fonction de suivi et d'évaluation** : production et mise en circulation d'outils intermédiaires (notes d'orientation, documents de projets, cahiers des charges, documents d'étapes... pour assurer la transparence du projet, servir de référence dans les relations entre acteurs et constituer des boucles d'itération<sup>31</sup> dans la conduite de l'action), mutualisation et capitalisation des références, définition d'indicateurs, modalités de contrôle du déroulement de la formation, évaluation de la satisfaction et évaluation des effets de la formation en situation professionnelle.

#### □ Les fonctions en regard des niveaux d'intervention.

L'importance relative de ces différentes fonctions, et de chacune de leurs composantes, sera évidemment différente selon qu'il s'agira de **micro dispositifs de formation (dispositif local ou régional et de court terme, de 6 mois à 3/5 ans) ou de macro dispositifs de formation (dispositif national et de long terme, à plus de 5ans)**<sup>32</sup>. Dans le cadre de la construction d'un dispositif particulier ou régional, les actions suivantes seront prépondérantes : analyse locale des systèmes agraire, des activités productives, des compétences et de leurs évolutions, mise en œuvre de diagnostics concertés des besoins de formation, rédaction de cahiers des charges, élaboration de référentiels de formation, évaluation de la formation.

**Par contre, construire une réponse de formation à des besoins nationaux et de moyen terme ne s'effectue pas par addition de dispositifs locaux mais exige d'élaborer un projet global, cohérent et permanent** (« *promouvoir des dispositifs de formation professionnelle agricole de masse pour obtenir à terme des impacts économiques mesurables* »). Celui-ci implique l'élaboration d'anticipations à moyen et long terme (démographiques, économiques, de l'innovation technique...), la détermination par l'Etat de politiques (politique agricole / politique de formation professionnelle), le choix d'orientations stratégiques négociées avec les

<sup>31</sup> Anne-Marie GRANIE « *La production d'outils intermédiaire et la mise en œuvre de boucles d'itération* ». In « *Ingénierie des dispositifs de formation à l'international* ». Educagri-éditions. 2000.

<sup>32</sup> F. VIALLET propose d'identifier d'une part « *les macro dispositifs comme ceux relevant de dispositifs de formation pour un secteur économique, une branche professionnelle, un établissement de formation, d'autre part les micro dispositifs comme étant des actions locales de formation, les cycles de formation* ». « *L'ingénierie de la formation* ». Editions d'organisation, 1987. Cité par D.RAGOT. « *Conduite d'expertise d'ingénierie de dispositifs de formation à l'international sur des macro et micro dispositifs : similarités et différences* ». Groupe de travail MAE / MAP. Janvier 2001.

organisations représentatives des différents acteurs du développement rural, l'étude de leurs répercussions en terme de formation professionnelle agricole qui entraînent le développement des fonctions d'ingénierie des dispositifs de formation qui sont moins directement « pédagogiques » (cf. 5.2.3).

#### □ Les fonctions et les acteurs.

Au regard des différents acteurs du milieu rural, ceux-ci doivent pouvoir maîtriser une ou plusieurs de ces fonctions. Si la fonction d'ingénierie pédagogique relève quasi strictement du métier de formateur, la fonction de diagnostic des besoins doit pouvoir être partagée entre les organisations paysannes (plus particulièrement sur la phase de diagnostic concerté), les bailleurs (plus particulièrement sur la phase de diagnostic externe), les services de l'Etat (qui devraient participer à l'ensemble du processus), mais aussi des prestataires de service susceptibles d'intervenir comme conseil à différents moments du diagnostic des besoins.

La fonction d'élaboration de projets de formation doit être maîtrisée par les prestataires de formation, qu'ils soient publics, associatifs ou privés, écoles ou sociétés d'expertise, afin d'élaborer des propositions d'intervention de qualité. Mais cette fonction doit être suffisamment maîtrisée par les commanditaires (organisations paysannes, services de l'Etat... et/ou des sociétés d'expertise sur lesquels ils peuvent s'appuyer) qui demandent la mise en place de dispositifs nationaux de formations et doivent donc rédiger le cahier des charges de ceux-ci pour les prestataires de formation. La fonction de suivi et d'évaluation enfin, doit être remplie par les demandeurs de formation (organisations professionnelles, services de l'Etat, bailleurs).

Il convient de souligner que si le public prioritaire est constitué des producteurs agricoles, il faut néanmoins traiter en parallèle la formation des vulgarisateurs / conseillers agricoles, des personnels de l'Etat chargés de la mise en œuvre des dispositifs de formation, des formateurs des institutions publiques comme des ONG ou des sociétés privées de prestation de service (« *La formation des producteurs est importante, mais il ne faut pas oublier la formation des personnels des Ministères* », Bureau des Formations Rurales au Sénégal ; « *Il n'y pas d'école qui forme au conseil agricole. Les demandes sont diversifiées, il n'y a pas de profil technique adapté à cette diversité* » ANCAR, Sénégal). Toutefois, avant d'élaborer des dispositifs de formation, il faut définir les profils d'emplois et les compétences exigées, ceci en concertation avec les personnels en postes<sup>33</sup>.

Les différents éléments de l'expertise en ingénierie des dispositifs de formation constituent une **chaîne logique d'activités** qui doit permettre de maîtriser et synthétiser les informations afin de concevoir et réaliser un dispositif de formation viable optimisant les ressources humaines et matérielles disponibles. **Elle doit donc rester ce qu'elle est à savoir un guide pour l'action**, dont la finalité est la réalisation d'actions de formation et dont la pertinence doit être jugée au travers de la qualité et l'efficacité des réponses formation apportées.

Il sera en conséquence nécessaire d'adapter constamment chacun des éléments de cette expertise aux objectifs, aux moyens disponibles comme aux échéances imposées, en s'attachant à l'esprit de

---

<sup>33</sup> (Les personnes peuvent) « *se professionnaliser si elles en ont la motivation, les moyens et si elles trouvent un contexte favorable pour s'engager dans une telle entreprise* ». Guy LE BOTERF. « *Compétence et navigation professionnelle* ». les Editions d'Organisation. 2<sup>ème</sup> édition 1999.

la démarche (sa logique interne) et non à sa lettre, pour atteindre efficacement l'objectif fixé : mettre en place des dispositifs de formation professionnelle. Par exemples : la construction de la demande sociale de formation devra prendre des formes adaptées aux situations et possibilités locales, en s'appuyant sur les actions déjà conduites par les différents acteurs, afin d'élaborer les caractéristiques principales des besoins de formation sans perdre de vue qu'il s'agit d'un moment dans un processus de création d'un dispositif de formation ; les outils d'information et d'analyse que sont les référentiels d'activités ou de formation doivent également être adaptés aux possibilités de collecte de l'information de manière à obtenir dans des délais raisonnables les informations clefs qui vont permettre de passer à l'étape suivante de la construction de l'action de formation.

**En matière d'ingénierie de dispositifs de formation de formation, le champ d'expertise apparaît très ouvert.** S'il concerne des fonctions précises (diagnostic des besoins, élaboration de projet, ingénierie pédagogique, suivi et évaluation), à deux niveaux d'intervention (micro et macro dispositifs), il implique également une vision globale qui permette d'accompagner l'ensemble du processus dans l'espace et dans le temps et d'assurer l'articulation des deux niveaux d'intervention entre eux.

#### **5.4.3. Réflexions pour un dispositif de formation professionnelle agricole de masse**

---

*« Au chapitre 3 de la Loi d'Orientation Agricole on reconnaît le métier d'agriculteur, et c'est important...mais comment faire pour que l'agriculture soit attractive ? Dès que possible les exploitants agricoles font faire autre chose à leurs enfants. » DAPS, Sénégal*

*« Il y a un vide extraordinaire entre ce qui se passe sur le terrain en matière de renforcement des capacités et la façon dont les « grosses têtes » en parlent. Par exemple, avec l'attaque récente de criquets, si les paysans ont bien reçu des pompes pour les traitements ils n'ont pas eu de formation à leur utilisation, et ont donc continué à lutter contre les criquets en faisant des tranchées et à les balayer avec des branchages.» Daouda Diagne, Fongs Sénégal.*

Dans les éléments évoqués plus haut se dégagent plusieurs pistes de travail. La nécessité de promouvoir davantage une formation professionnelle agricole de masse n'est pas remise en question, mais la façon de le faire est loin d'être évidente.

#### **□ Ce que cela implique au niveau national**

**La formation professionnelle agricole doit être portée par une volonté nationale, elle même régie par des choix économiques et sociaux.**

Un travail en profondeur doit être fait sur la situation agricole nationale, les évolutions en cours, les enjeux auxquels elle est et sera confrontée, théoriquement en lien avec les orientations de politique agricole ; ce travail doit permettre également un état des lieux sur l'offre de formation agricole initiale et continue, sur les formations professionnelles existantes, sur les forces et faiblesses des différents niveaux de prestataires (qu'ils soient publics ou privés), sur la répartition des fonctions entre les différents types d'acteurs, tout cela afin de dégager des orientations nationales en matière de formation professionnelle agricole.

Ce type de travail est actuellement conduit sur financement du PASAOP au Mali, mais aussi au Burkina Faso, au Bénin, et bientôt au Sénégal.

**La formation professionnelle agricole** implique également un travail de fonds sur les cadres réglementaires et législatifs, qui contribueront en partie à préciser les modes de pilotage, la répartition des rôles entre acteurs, les modalités d'évaluation.

*L'intérêt de ce travail est qu'il permet d'enclencher un large processus de réflexion et de concertation au niveau national sur l'agriculture (en particulier l'agriculture familiale) et sur les priorités en matière de formation professionnelle agricole. Il place les responsables nationaux face aux enjeux, qui les engage à prendre des positions et des décisions.*

*La limite de l'exercice est double : (i) il s'agit d'un exercice qui prend du temps, et il est difficile de maintenir une dynamique de travail des différents acteurs impliqués dans la durée, (ii) il y a un risque non négligeable de déboucher sur des orientations trop générales, manquant d'opérationnalité notamment parce qu'il est difficile d'apprécier globalement les besoins de formation .*

Il serait nécessaire, pour formuler une politique de formation professionnelle agricole, de disposer au préalable, de façon complémentaire et en parallèle, d'éléments de diagnostic et de propositions concrètes émanant des régions. Dans la pratique comme le travail de diagnostic et de formulation au niveau national prend du temps, il est sans doute possible de lancer dans le même temps le travail de diagnostic national et formulation des orientations et celui plus approfondi de diagnostic et construction de la demande au niveau régional.

#### ❑ **Ce que cela implique au niveau régional**

**Pour que les orientations nationales en matière de formation professionnelle agricole soient bien connectées aux besoins des producteurs agricoles et à ceux des autres acteurs du développement agricole, il est donc nécessaire de mettre en place des diagnostics à échelle régionale** (ou à une autre échelle pertinente, qui peut être liée à des considérations géographiques ou écologiques ou économiques particulières) afin de faire émerger des priorités en matière de renforcement des capacités, par le biais d'un travail de type « construction de la demande sociale de formation », s'appuyant entre autre sur des études des systèmes agraires régionaux.

Ce travail devrait impliquer largement les différentes catégories d'acteurs du développement régional.

A titre d'information, on peut se référer au travail conduit au Sénégal par le CESAG/CNEARC.

*Ce travail approfondi au niveau régional est aussi important que le processus de diagnostic et de concertation mené au niveau national.*

*En effet il apparaît, au moins au regard du Sénégal et du Mali, que le niveau régional est pertinent pour mettre en œuvre et coordonner les interventions. La difficulté de ce type de travail est peut-être de trouver le bon niveau de concertation et de participation des différents acteurs concernés au niveau de la région, afin que chacun puisse trouver et accepter son rôle par la suite dans la mise en œuvre.*

#### ❑ **Ce que cela implique en terme de coordination entre le niveau national et les niveaux régionaux**

La formation professionnelle agricole de masse ne peut se mettre en place que s'il y a, pour une échelle d'intervention donnée (la région par exemple), **un chef de file** mandaté par l'Etat pour coordonner les efforts des différents types de prestataires ; ce chef de file n'étant pas forcément une institution publique.

La formation professionnelle agricole de masse devrait **pouvoir s'inscrire dans les objectifs des collectivités territoriales**. A terme, dans le cadre de la décentralisation, les collectivités en charge des régions joueront en effet un rôle plus important dans les attributions et choix techniques et financiers, elles peuvent aussi jouer un rôle pour le développement des partenariats. Les OPA devraient avoir une place majeure dans la concertation et prise de décision à ce niveau, via notamment leurs représentations. De la même façon, les collectivités joueront probablement un rôle dans la gestion de fonds de développement régionaux, dont la formation professionnelle agricole.

La mise en œuvre de la formation professionnelle agricole de masse est étroitement liée à la **capacité à mobiliser les différentes compétences existantes**, au niveau de la région et au delà. Ces compétences peuvent être notamment dans les domaines suivants :

- Alphabétisation fonctionnelle,
- Conseil de gestion à l'exploitation,
- Recherche et recherche développement,
- Agences de conseil et vulgarisation,
- Services formations de certaines faïtières OPA,
- Centres de services, centres de ressources,
- Prestataires privés de formation,
- Systèmes d'information,
- ... Chez des personnes ressources compétentes autant qu'auprès d'organisations ou institutions.

Si la mise en œuvre concrète de la formation professionnelle agricole de masse était adaptée aux spécificités régionales, il n'en demeure pas moins indispensable de disposer d'un outil de pilotage et de coordination au niveau national. En appui aux services de l'Etat en charge de la formation professionnelle agricole et aux éventuels chefs de file régionaux, on peut imaginer qu'il serait nécessaire de **mettre en place un appui programme**, chargé d'aider à faire le lien entre niveau national et niveaux régionaux, à mettre en œuvre le dispositif, à assurer le renforcement des capacités des prestataires, à appuyer la fonction information et suivi-évaluation, etc. A ce titre on peut s'inspirer du travail réalisé en Côte d'Ivoire dans le cadre des Centres des Métiers Ruraux.

#### □ Quelques points particuliers à prendre en compte

Si les cibles prioritaires de la formation professionnelle agricole sont les jeunes ruraux, il semble que **la bonne entrée n'est pas l'appui à l'installation de jeunes agriculteurs**. Ces programmes sont coûteux et ont des résultats discutables ; de plus ils ne correspondent pas la demande. La priorité serait d'orienter les efforts vers les jeunes agriculteurs en activité, en essayant de proposer **des formations professionnelles ouvertes** sur l'agriculture et l'acquisition d'un métier complémentaire utile au milieu concerné.

Enfin **la formation professionnelle de masse implique des formateurs et prestataires de services compétents** ; en parallèle à la mise en place de formations professionnelles agricoles en direction des agriculteurs, il faudrait mettre en place tout un travail d'ingénierie de la formation pour les formateurs.

## 5.5- Dispositifs de financement

Comme indiqué plus haut nos interlocuteurs n'ont pas ou peu d'éléments pour progresser sur cette question.

Le financement durable de la formation en général et de la formation professionnelle agricole est un véritable enjeu. En effet, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ne disposent pas d'un fonds national de formation professionnelle qui puisse prendre en charge une part significative des coûts.

Le budget de l'Etat ne permet en général pas de doter un fonds de cette nature, et les agences de coopération hésitent à s'engager dans des subventions sans fin, dans un domaine où de plus **les résultats ne sont pas facilement mesurables**.

Au delà du financement lui-même, **le problème réside dans la mise en place de mécanismes qui permettent à la fois d'abonder le fonds, mais surtout d'y avoir accès**. Il y a beaucoup à faire en la matière pour **inventer les dispositifs adaptés aux différents contextes**.

Enfin, le financement de la formation professionnelle agricole pose également le problème du **degré de participation effective des bénéficiaires** au coût de la formation.

Au Sénégal un FNDR (Fonds National de Développement Rural) est en cours de débat. Le Sénégal n'est pas un pays exportateur de produits agricoles (la filière arachide se porte mal, la production rizicole est largement déficitaire), et il n'est donc pas possible de bâtir un dispositif qui serait abondé par des taxes à l'export. Une des pistes serait de taxer les importations. Par ailleurs il semble qu'un Fonds de formation professionnelle soit en cours de définition.

Au Mali, il existe un FAFPA (Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage) qui est abondé par une taxe professionnelle payée sur la masse salariale (1%). Les entreprises qui cotisent sont essentiellement urbaines, et n'appartiennent pas au secteur agricole. Cependant, une infime partie des formations sont orientées vers le secteur rural, et théoriquement toute Organisation professionnelle agricole pourrait faire une demande de prise en charge de 75% des coûts de la formation professionnelle par le FAFPA, le solde étant à la charge des bénéficiaires. Le FAFPA a mis en place une base de données recensant les prestataires de services en formation agricole, dans différents domaines. Bien que cet outil soit tout à fait intéressant il ne permet pas de faire face à autre chose que des demandes ponctuelles, il ne peut pas en l'état mettre en œuvre une dynamique de formation professionnelle agricole de masse.

Selon Mme LANSRY, commissaire à la cellule Sécurité alimentaire au Mali (et auparavant en charge du dossier formation à la CPS), il n'y aura pas de financement durable de la formation professionnelle agricole en dehors d'une forte implication des collectivités territoriales (comités de gestion). La formation devrait donc également agir à ce niveau.

Cette remarque est importante, elle permet de resituer le problème du financement de la formation professionnelle agricole dans le cadre de la décentralisation, et donc au niveau régional.

*« Les fonds de formation professionnelle devraient être décentralisés, afin de recréer des pôles attractifs pour les prestataires et les cadres ». Assistant Technique, Mali*

*« Il faudrait mettre en place des fonds de formation au niveau régional, et co-géré » Ministère de l'Agriculture au Sénégal.*

## 5.6- Développement des partenariats

### 5.6.1. Mieux coordonner les appuis extérieurs

---

#### **-Raisonnement des appuis extérieurs via un pool de bailleurs de fonds**

« Nous avons besoin d'un pool de bailleurs de fonds avec un chef de file pour la formation agricole »  
 ENEA, Sénégal.

Ce commentaire nous a été fait à plusieurs reprises, il semble en effet important de le prendre en compte. Cela permettrait dans un premier temps de dresser un inventaire des différents types d'appuis de chaque partenaire financier dans le domaine de la formation au sens large, puis de la formation agricole ; cet inventaire sera en soi une première base de travail pour raisonner une recherche de cohérence des efforts en lien avec les orientations nationales en la matière, et permettra également de visualiser les champs qui ne sont pas couverts.

Un autre avantage serait que les agences de coopération pourront chercher dans ce cadre à relayer leurs efforts, par le biais de co-financements ou par la poursuite de soutiens qui s'avèrent majeurs, lorsque l'un des membres du pool ne peut plus y faire face.

#### **- Encourager les dispositifs inter-Etats**

L'envoi de cadres en formation en Europe coûte cher. Il est souhaité que des appuis plus marqués aux écoles inter-états soient mis en œuvre.

Nous avons pu par exemple au cours de cette mission discuter avec les responsables de la formation de DESS en Ingénierie de la formation du CESAG à Dakar. Ce type de formation est particulièrement utile, car comme indiqué à plusieurs reprises dans ce rapport, une des difficultés majeures rencontrées par les prestataires de formation et par les organisations professionnelles est de dépasser le stade de listes de demandes pour aller vers la construction d'une offre de qualité, c'est-à-dire adaptée aux besoins.

#### **- Harmonisation des diplômes, mises en place de passerelles entre formations**

Il semble que cela soit un vrai problème pour les cadres de la fonction publique. Les postes seraient attribués en fonction de l'origine du diplôme, et sans système explicite de reconnaissance et d'équivalence.

#### **- Vers une répartition plus équitable des appuis extérieurs sur le territoire national**

On découvre ici ou là que tel ou tel établissement ou organisation professionnelle bénéficie d'appuis de la coopération décentralisée. Apparemment ces partenariats se font indépendamment d'une réflexion globale sur les priorités d'intervention à échelle nationale. Peut-être serait-il possible de mieux répartir géographiquement les appuis de la coopération décentralisée et d'établissements à établissements ? (cf. § premier paragraphe).

### 5.6.2. Encourager les partenariats Sud-Sud

---

Des initiatives sont prises en particulier par les OP pour renforcer les liens entre elles au niveau de la sous-région. Ce type d'initiative pourrait être encouragé davantage, mais en veillant à ne pas le focaliser sur les responsables d'OP faïtières dont on sait que cela peut contribuer à les couper de leur base.

Les échanges et visites entre producteurs d'un même pays et entre pays voisins portent souvent leurs fruits en matière de renforcement de compétences. Il peut s'agir de partenariats entre universités et écoles supérieures, entre établissements techniques, entre centres de formation professionnels, entre organisations professionnelles agricoles ; ces échanges existent déjà un peu, mais sans qu'il y ait un lieu qui en garde la mémoire et assure une valorisation et une diffusion des acquis, et veille à un accès plus équitable aux ressources.

### **5.6.3. Un réseau de compétences international**

---

Quelques personnes ont évoqué la pertinence de la mise en place d'un réseau international pour partager les expériences, mais aussi pour constituer une base expert en formation qui permettrait de valoriser les compétences nationales.

Un tel réseau, évoqué par exemple dans le cadre des dernières journées 2004 « Ingénierie des dispositifs de formation »<sup>34</sup> est souhaité par de nombreux partenaires, au titre desquels nous pouvons citer la coopération française, la FAO, la Banque mondiale.

Ce réseau permettrait de faire circuler les informations entre des acteurs complémentaires (OPA, prestataires de formation, services publics, ...) et de repérer les compétences complémentaires utiles à la mise en œuvre ou à l'accompagnement des orientations nationales en matière de formation professionnelle ; le réseau permettrait surtout de capitaliser et d'avancer dans la résolution de problèmes en cherchant à « ne pas réinventer la roue ».

On peut noter que la Banque mondiale a encouragé la conduite de travaux sur la formation professionnelle agricole dans différents pays d'Afrique de l'Ouest (au Mali, au Burkina Faso, au Bénin et bientôt au Sénégal, en particulier via les projets de type PASAOP). Sans préjuger de la pertinence des résultats obtenus, il y a là matière à alimenter le travail de constitution d'un réseau de compétences international et en particulier de meilleur repérage des compétences Africaines sur le sujet et des échanges sud-sud existants.

---

<sup>34</sup> VIII<sup>e</sup> Journées d'Etudes « Ingénierie des dispositifs de formation à l'international » « Travail en partenariat pour la construction d'une expertise collective » - 3 et 4 juin 2004 Montpellier/ Agropolis International.

<http://www.educagri.fr/actions/coopint/8journee/sommaire.htm>

## 6 – En conclusion

Cette mission assez brève au Sénégal et au Mali s'est avérée très utile pour alimenter la réflexion dans le cadre de cette « Etude pour la relance des interventions de l'expertise française en matière de formation professionnelle agricole en Afrique subsaharienne ».

Avec un peu de recul maintenant, il conviendrait de parler d'expertise tout court car **les besoins d'accompagnement sont importants et devraient être réfléchis et organisés dans un cadre multilatéral.**

Il convient de cerner les limites de ce travail : un séjour d'une semaine dans chacun des deux pays francophones d'Afrique de l'Ouest, dans lesquels la coopération française intervient depuis longtemps. On ne doit donc pas trop vite en déduire que les questions abordées dans ce rapport l'auraient été de la même façon si le travail avait été accompli par exemple au Ghana ou en Tanzanie. Il serait d'ailleurs intéressant de l'élargir à deux ou trois nouveaux pays, afin d'approfondir les constats et les propositions, et cela dans un cadre plus large, en association par exemple avec un représentant de la FAO, de l'UNESCO, de la GTZ, ou encore de la Banque Mondiale, qui ont marqué fortement leur intérêt pour la formation agricole.

**Tous les éléments qui suivent peuvent être considérés comme autant de pistes de travail pour l'expertise.**

### 6.1. Des éléments de diagnostic confirmés

#### □ Le besoin important en matière d'appui au pilotage et à la coordination

Il s'agit essentiellement là de besoins d'appuis institutionnels, sous forme d'assistance technique permanente ou de courte durée, à la fois pour l'aide à la définition des politiques et des outils de leur mise en œuvre et pour l'aide au pilotage politique, tant au niveau national qu'au niveau régional. Il s'agit ainsi de contribuer à la mise en synergie et en cohérence des intervenants institutionnels, des prestataires publics et privés, des organisations professionnelles et des collectivités territoriales.

#### □ Le besoin d'accéder à une information pertinente

Il y a beaucoup à faire dans ce domaine, tous les acteurs ont besoin de pouvoir accéder aux informations utiles à la prise de décision. Les systèmes d'information existants sont pour l'instant confidentiels.

### □ **Une professionnalisation polyvalente pour les jeunes ruraux**

Il a été insisté à plusieurs reprises dans nos entretiens sur la nécessité de proposer aux jeunes en milieu rural des formations professionnelles polyvalentes, car le métier d'agriculteur à lui seul ne permet plus à de nombreux jeunes d'assurer leur subsistance et d'entretenir une famille. En compléments aux apprentissages agricoles de base, il faudrait être en mesure de proposer des formations à des métiers complémentaires, à identifier au cas par cas selon les contextes, et en relation avec les organisations professionnelles et les autorités locales.

### □ **Des besoins majeurs en matière de formation des formateurs et cadres de l'Etat**

Dans les deux pays visités les plans d'ajustement structurels et le retrait de l'Etat ont eu entre autre pour conséquence de stopper brutalement le recrutement de cadres dans l'administration, et par ricochet cela a contribué à ce qu'une partie des cadres et techniciens formés aux métiers de l'agriculture s'orientent après leur formation vers d'autres métiers. Aujourd'hui les effectifs sont vieillissants et proches de la retraite, aussi bien dans les services de l'Etat que dans les instituts de recherche ou de conseil agricole, ou encore dans les institutions publiques de formation initiale. En particulier, ceux qui assurent des tâches de formation (dans les établissements de formation initiale pour les ingénieurs et techniciens, dans les centres de formation professionnelle en milieu rural pour les agriculteurs, et dans les structures privées prestataires de formation) auraient besoin de recyclages et de formation continue scientifique, technique et en ingénieries de la formation et pédagogique. La question serait de savoir s'il s'agit là d'une priorité en terme d'investissement des ressources.

### □ **Développer des compétences en économie de la formation**

Comme indiqué plus haut à plusieurs reprises, si ce thème n'a pas été abordé en tant que tel par nos interlocuteurs il apparaît néanmoins très important d'être en mesure de fournir une expertise à ce niveau. Les ressources financières sont par nature limitées et des choix sont à faire au niveau de l'Etat et de ses partenaires ; par exemple, il faut être capable de définir des priorités entre des investissements sur la formation initiale de cadres à l'étranger, le recyclage des techniciens agricoles de l'administration, ou encore la formation professionnelle des producteurs, et cela au regard des retours sur investissements et des orientations de politique agricole (il ne s'agit là que d'un aspect de l'économie de la formation).

## **6.2. Des questions qui restent sans réponse satisfaisante**

### □ **La mise en œuvre de formations professionnelles agricoles de masse**

Si nous avons entendu parler de la nécessité de mettre en œuvre des dispositifs de formation professionnelle agricole de masse, nous n'avons pas recueilli de pistes concrètes pour la mise en œuvre. C'est probablement parce que la tâche paraît immense, et parce que s'il est si difficile de maintenir le dispositif existant qui propose des formations à petite échelle et de façon non coordonnée, il l'est encore plus de concevoir la mise en œuvre d'un dispositif plus vaste, et dont on a du mal à imaginer les coûts.

#### ❑ **Les dispositifs de financement de la formation**

Sur ce sujet également, nos interlocuteurs ne voient pas très clair. Le dispositif mis en œuvre par le FAFPA au Mali constitue une expérience intéressante. Un travail approfondi reste à réaliser pour identifier les dispositifs existants et les pistes à promouvoir en la matière. L'AFD a commandé une étude sur la formation professionnelle dont une partie porte sur les modes de financement de la formation professionnelle. Le ministère de Affaires étrangères, pour sa part, a lancé une étude sur les fonds de formation professionnelle.

On peut cependant penser que les Etats ne parviendront pas à mettre en place des dispositifs de financements adaptés dans le moyen terme, et que des apports massifs de l'aide internationale sont indispensables pour une longue période.

### **6.3. Des questions à approfondir à l'avenir**

#### ❑ **Les liens entre politique agricole et politique de formation agricole**

Pour l'instant il est difficile de trouver des liens entre les orientations de politique agricole (qui devraient définir les types d'agriculture à soutenir dans le respect et la volonté de mise en valeur des atouts de chaque région, les rôles des différents acteurs, et par décrets les moyens et mesures à mettre en place), et les orientations en matière de politique de formation agricole. Peut-être faudra-t-il à l'avenir investir davantage ce champs de travail afin que le dispositif de formation initiale et continue des cadres et techniciens et les formations professionnelles destinées aux agriculteurs s'inscrivent dans les orientations nationales (par exemple, les contenus de formation devraient pouvoir s'adapter davantage aux contextes économiques régionaux).

#### ❑ **Les articulations entre différents niveaux de formation**

Que ce soit au sein du groupe de travail France ou lors de discussions au cours de cette mission de terrain, il ressort clairement qu'il faudrait réfléchir et améliorer les articulations entre niveaux de formation, afin de tendre vers un « continuum » d'acquisition de compétences.

En particulier se pose la question des liens entre éducation de base et formation professionnelle agricole : quels sont les savoirs minima à acquérir par tous en éducation de base qui permettront par la suite une meilleure valorisation de la formation professionnelle agricole et non agricole ? Faudrait-il introduire dans l'éducation de base des enseignements préparant à l'exercice de l'agriculture ? Nous n'avons pas dans le cadre de ce travail pu approfondir la réflexion.

#### ❑ **Passer de l'inventaire des besoins à l'ingénierie de la formation**

On ne compte plus le nombre d'enquêtes et de diagnostics sur la demande de formation dont les paysans ont fait l'objet ; souvent cela se traduit par des listes de thèmes techniques qui vont de l'amont à l'aval de la production, et par des thèmes plus transversaux qui touchent à la gestion des organisations. Mais ce qui manque souvent, c'est la capacité à faire des synthèses, à prioriser les interventions de formation, et surtout à les traduire en modules ou actions de formation adaptées aux situations, et faisant l'objet d'un véritable suivi et évaluation, dans un ensemble coordonné entre niveaux national et régional, permettant d'accompagner l'ensemble du processus dans l'espace et dans le temps. La formation des prestataires de formation à l'ingénierie de la formation est une demande fortement exprimée.

### □ Les étapes vers une formation professionnelle agricole de masse (FPAM)

Comme indiqué plus haut, personne ne voit très clair sur la façon de mettre en place des actions de formation professionnelle agricole permettant de toucher un nombre important d'exploitants, et ciblant en priorité les jeunes ruraux. Cependant, selon les discussions au cours de cette mission, plusieurs schémas sont esquissés :

Ceux qui pensent (ANCAR, Sénégal) que la FPAM est l'affaire des dispositifs de conseil et de vulgarisation : leurs agents sur le terrain sont en contact avec les producteurs, ils sont donc les mieux placés pour répondre aux demandes et assurer les formations techniques à grande échelle et la diffusion des informations utiles,

Ceux qui pensent (FONGS, et Bureau des formations professionnelles agricoles au Sénégal) qu'il faut procéder par délégation de compétence en identifiant au niveau de chaque région les acteurs qui seraient en mesure d'assurer un rôle de chef de file pour la formation professionnelle agricole, et apporter des soutiens adaptés (à ce titre le travail engagé dans le cadre du RESOF (Région de Saint Louis au Sénégal) est intéressant.

Ceux qui pensent (Cellule sécurité alimentaire, Bamako) que la formation professionnelle agricole de masse devrait être pilotée par les collectivités territoriales régionales (conseil régionaux dans ce cas).

Ceux qui pensent (Services du ministère de l'agriculture au Mali) que la FPAM pourrait être assurée par leurs agents de terrain.

Avec ces différents éléments nous pouvons émettre quelques pistes de réflexion :

- **La FPAM doit être portée par une volonté nationale.** Pour cela un état des lieux doit être conduit sur l'offre, la demande, les cursus et diplômes, les enseignements des expériences passées, etc., en regard des réalités économiques, sociales, démographiques, techniques, des zones agro-écologiques et de leurs évolutions passées et à venir. Il s'agit notamment de dire en quoi le dispositif de formation est en phase avec le niveau de développement de la société dans lequel il est.  
Ce travail doit permettre de dégager une trame fixant les principales orientations à promouvoir en matière de FPAM. Ce travail de définition de politique de FPAM devrait associer largement les différentes catégories d'acteurs concernés, et faire le lien avec les orientations de politique agricole. De la même façon, ce travail doit s'appuyer sur des diagnostics régionaux. Il peut se concrétiser par un texte validé par les autorités fixant les orientations nationales en matière de formation agricole et formation professionnelle agricole (ce type de travail est actuellement en cours dans différents pays avec l'appui de la Banque Mondiale).
- la FPAM ne pourra pas se mettre en place d'un coup à l'échelle nationale, quel que soit le contexte ; **les efforts pourraient porter sur les régions les plus dynamiques** au niveau agricole dans un premier temps, en mettant en place un chef de file délégué au niveau régional. Le travail de ce chef de file serait de **mettre en synergie tous les acteurs ayant des ressources pouvant contribuer à la formation professionnelle agricole**, en s'appuyant sur un diagnostic régional (comme le travail réalisé par le CNEARC/CESAG dans la région du Fleuve Sénégal), débouchant sur l'élaboration d'un programme régional de formation et ce en étroite coordination avec les autorités régionales. Comme pour le diagnostic national, le diagnostic régional doit dépasser l'offre et la demande, et comprendre une analyse des réalités économiques, sociales, démographiques, techniques, des systèmes agraires et de leurs évolutions.

- Afin de soutenir la mise en place de la FPAM dans les régions **un dispositif spécifique de type programme** pourrait être identifié, chargé d'aider à la mise au point ou promotion des méthodes d'appui à la construction sociale de la demande de formation, l'élaboration de dispositifs types en fonction des publics, la programmation dans le temps et l'espace, l'aide à l'identification et certification des compétences des prestataires de formation, la formation des formateurs et ingénieurs de formation, la contractualisation entre prestataire et bénéficiaires, l'appui à la mise en place d'un fonds de formation, le suivi-évaluation. Une partie de ces fonctions était remplie par le programme national « Centres des Métiers Ruraux » en Côte d'Ivoire, dont on peut s'inspirer.
- S'il apparaît indispensable de s'appuyer sur l'existant, il convient toutefois de coordonner les interventions des différents types de prestataires à un niveau régional ainsi qu'entre le niveau national et les niveaux régionaux pour assurer une construction harmonisée des dispositifs de formation (« passer des besoins à l'élaboration puis à l'évaluation des formations », en assurant un appui méthodologique, des formations de formateurs, une mutualisation de l'information et une capitalisation des pratiques et des expériences). Cet appui pourrait être organisé régionalement en s'appuyant sur un « chef de file » (projets et/ou structures existantes) qui soit au carrefour entre les différents partenaires (type CIFA par exemple) et nationalement dans le cadre d'un « appui programme » à ces structures régionales.

#### □ **S'inscrire dans un travail en réseau**

Les compétences et les expériences restent éparpillées en matière de formation professionnelle agricoles, au nord comme au sud. Il y aurait un besoin d'expertise à la fois pour la constitution d'un réseau, mais aussi accompagner les renforcements de compétences de prestataires qui deviendraient membres du réseau.

## Annexe n°1 - Le programme de la mission

**Jeudi 16 septembre 2004** - Départ Roissy CDG 2 16h10 - Arrivée Dakar 19h55.

### **Vendredi 17 septembre**

08h00 Service de Coopération et d'Action Culturelle - Philippe REMY et Xavier MALON  
 09H00 Groupe 1 - Agence Française de Développement  
 09H00 Groupe 2 - Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural  
 10H00 Groupe 1 - Coopération Suisse  
 11H00 Groupe 2 - Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique - Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques  
 14h30 Service de Coopération et d'Action Culturelle - Assistants Techniques du secteur rural  
 16h30 GTZ  
 18h00 FONGS

### **Samedi 18 septembre**

07h30 Départ pour Saint Louis du Sénégal  
 11h00 ONG DIAPANTE  
 15H00 Projet Centre de Gestion et d'Economie Rurale / AFD  
 17h00 Centre National de Formation de Techniciens de l'Elevage et des Industries Alimentaires

### **Dimanche 19 septembre**

10h00 Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture  
 14h00 Départ pour Dakar  
 16h00 Union des Groupements de Producteurs de Mékhé

### **Lundi 20 septembre**

08h00 Ecole Nationale d'Economie Appliquée  
 10h00 Groupe 1 - Service de Coopération et d'Action Culturelle - Secteur Education & Formation Professionnelle  
 11h00 Groupe 2 - SODEFITEX  
 14h00 Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique - Bureau des formations rurales  
 16h30 GTZ

### **Mardi 21 septembre**

08h30 Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion  
 10h30 E N D A – Prospectives Dialogues Politiques  
 12h30 Déjeuner avec Philippe REMY et Xavier MALON – Bilan de la mission  
 14h30 Départ pour l'aéroport  
 17h15 Arrivée Bamako

### **Mercredi 22 septembre**

10h00 Service de Coopération et d'Action Culturelle – François CHARLOT et Luc LEFEVRE  
 13h00 Déjeuner avec le conseiller de coopération et d'action culturelle et les assistants techniques du secteur rural

**Jeudi 23 septembre**

- 07h00 Groupe 1 - Départ pour Ségou  
 11h00 Groupe 1 - Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural de Ségou  
 14h00 Groupe 1 - Chambre Régionale d'Agriculture de Ségou  
 15h00 Groupe 1 - Départ pour Koutiala  
 08h00 Groupe 2 - Association des Organisations Professionnelles Paysannes  
 14h00 Groupe 2 - Ministère de l'Agriculture – Chefs des bureaux Formation de la Direction Générale de la Réglementation et des Contrôles, la Direction Nationale de l'Aménagement et de l'Équipement Rural, la Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural  
 16h00 Groupe 2 - Ministère de l'Agriculture – Cellule Planification et Statistique

**Vendredi 24 septembre**

- 08h00 Groupe 1 - Institut de Formation Professionnelle à Koutiala  
 10h00 Groupe 1 - Compagnie Malienne Des Textiles à Koutiala  
 14h00 Groupe 1 - Centre d'Apprentissage Agricole de Mpesoba  
 15h00 Groupe 1 - Départ pour Bamako  
 08h00 Groupe 2 - Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée à Katibougou  
 15h00 Groupe 2 - Ministère de l'Éducation Nationale - Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel Chefs des bureaux Formation

**Samedi 25 septembre**

- 09h00 Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture  
 10h30 ONG Initiative Conseil Développement  
 15h00 Réunion de travail

**Dimanche 26 septembre**

- 09h30 Réunion de travail – lecture des documents transmis

**Lundi 27 septembre**

- 08h00 Banque mondiale  
 09h15 Ministère de l'Agriculture - Cellule Planification et Statistique  
 10h30 Groupe 1 - Cellule de sécurité alimentaire  
 10h30 Groupe 2 - Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle – Direction Nationale de la formation professionnelle  
 10h30 Groupe 3 - Institut d'Économie Rurale  
 11h30 Groupe 3 - Compagnie Malienne Des Textiles  
 12h30 Groupe 3 - CIRAD / Économie des filières  
 14h30 Groupe 1 - FAFPA  
 16h00 Groupe 2 - AOPP, secrétaire général des producteurs de l'Office du Niger  
 19h30 Projet de Centres de services

**Mardi 28 septembre**

- 08h30 AFD  
 09h30 Ministère de l'Agriculture - Cellule Planification et Statistique  
 11h30 Service de Coopération et d'Action Culturelle – Bilan de la mission  
 14h00 Service de Coopération et d'Action Culturelle – Assistants Techniques secteur rural  
 23h00 Décollage pour Roissy CDG

**Mercredi 29 septembre** 06h30 Arrivée Roissy CDG

## Annexe n°2 – Personnes rencontrées

### AU SENEGAL

*Ambassade de France – Service de Coopération et d'Action Culturelle.*

---

BP 2014 – Dakar.

**REMY Philippe**, attaché régional de coopération

Tel : 839 53 25 / 24, fax : 839.53.59, mél : [philippe.remy@diplomatie.gouv.fr](mailto:philippe.remy@diplomatie.gouv.fr)

**ANOUILH Dominique**, conseiller technique en appui aux organisations professionnelles

Tel : 864 26 05, fax : 824 93 63, port : 512 13 73, mél : [anouilh@sentoo.sn](mailto:anouilh@sentoo.sn)

**BOUCHEL Didier**, conseiller technique du directeur de l'Ecole Inter Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires

Tel/fax : 825 98 37, mél : [dbouchel@refer.sn](mailto:dbouchel@refer.sn)

**CUZON Jean René**, conseiller technique au sein de la plate-forme d'appui au développement rural en Afrique de l'Ouest et du Centre

Tel : 869 38 38, fax : 869 38 15, mél : [jean-rene@unops.org](mailto:jean-rene@unops.org)

**GOEPP Armand**, chef de projet « Projet de formation technique et professionnel », conseiller technique du ministre

Tel/fax bureau : 842 66 93, dom : 860 14 78, port : 544 35 26, mél : [profopro@sentoo.sn](mailto:profopro@sentoo.sn)

**MALON Xavier**, conseiller technique « Formations rurales »

Tel : 823 96 60, fax : 651 40 49, port : 571 43 28, mél : [xaviermalon@sentoo.sn](mailto:xaviermalon@sentoo.sn)

**VARDON Pascal**, chef de projet « Appui institutionnel au secteur de l'environnement »

Tel/fax bureau : 880 02 54, mél : [p.vardon@sentoo.sn](mailto:p.vardon@sentoo.sn)

*Agence Française de Développement*

---

**FORESTIER Pierre**

Avenue Nelson MANDELA – BP 475 - Dakar

Tel : 849 19 99, fax : 849 19 99, mél : [forestierp@sn.groupe-afd.org](mailto:forestierp@sn.groupe-afd.org)

*Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural*

---

**GUISSE Makane**, directeur général

**SENE Emmanuel**, directeur technique

BP 10307 – Dakar Liberté

Tel : 832 43 65, fax : 832 55 79, mél : [ancar@sentoo.sn](mailto:ancar@sentoo.sn)

*Bureau d'appui à la coopération Sénégal-Suisse*

---

**MBAYE Alain**, membre du bureau

**FAYE Adama**, membre du bureau

4 rue MAUNORY – BP 1772 - Dakar

Tel : 821 16 71, fax : 822 05 91, mél : [nfn@sentoo.sn](mailto:nfn@sentoo.sn), [afaye@sentoo.sn](mailto:afaye@sentoo.sn), [mabayalain@sentoo.sn](mailto:mabayalain@sentoo.sn)

*Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion*

---

**BALIZET Daniel**, chef de projet Ingénierie de formation

**SENE Adama Guiro**, professeur

Boulevard du Général de Gaulle x Malick Sy – BP 3802 – Dakar

BALIZET Tel/fax : 839 74 61, dom: 832 26 50, mél: [balizet@sentoo.sn](mailto:balizet@sentoo.sn)

SENE Tel: 839 75 51, fax: 839 74 61, port: 652 21 36, [adama.sene@cesag.sn](mailto:adama.sene@cesag.sn)

*Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture*

---

**DIOP Babacar**, administrateur, Président ONG ASECEW

**El Hadji SENE**, responsable des programmes de formation

**MODYAWS**, chargé de formation

BP 248 - Saint Louis du Sénégal

tel: 221/962.64.14, fax: 221/962.64.01, mél : [cifa@cyg.sn](mailto:cifa@cyg.sn), [elhadjisene@hotmail.com](mailto:elhadjisene@hotmail.com)

*Centre National de Formation de Techniciens de l'Elevage et des Industries Alimentaires*

---

**POUYE Babacar**, directeur

Saint Louis

Tel : 961 11 19, fax : 961 11 21, port : 545 78 23

*DIAPENTE*

---

**KASRIEL Alain**, directeur

**PAILHES Jean-Paul**, DIAPENTE Toulouse ([volontaire.ailleurs@voilà.fr](mailto:volontaire.ailleurs@voilà.fr))

11<sup>ème</sup> rue de Leybar – BP 356 6 Ndiofilene Sor – Saint Louis du Sénégal

Tel/fax : 961 12 22, mél : [diapente@sentoo.sn](mailto:diapente@sentoo.sn)

*E N D A – Prospectives Dialogues Politiques*

---

**HAZARD Eric**, chargé de programme

**M'BAYE Moussa**, coordinateur

Corniche Ouest x rue 15 (impasse Youssou NDOUR) – BP 7329 – Dakar

Tel : 823 53 47, fax : 823 67 13, mél : [diapol@enda.sn](mailto:diapol@enda.sn)

*Ecole Nationale d'Economie Appliquée*

---

**HATHIE Ibrahima**, économiste, responsable tronc commun 1<sup>ère</sup> année

Km 6, Avenue Cheikh Anta DIOP – BP 5084 – Dakar

Tel : 651 18 16 / 825 31 76, mél : [ihathie@yahoo.com](mailto:ihathie@yahoo.com)

*Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal*

---

**DIAGNE Daouda**, responsable communication, formation et information

BP 269 – Thiès

Tel : 951 12 37, fax : 951 20 59, mél : [fongs@sentoo.sn](mailto:fongs@sentoo.sn), [daouda.diagne@sentoo.sn](mailto:daouda.diagne@sentoo.sn)

*Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)*

---

**HOESLE Ulrich**, directeur adjoint, chargé de projets

Bureau régional – 6 passage LEBLANC – BP 3869 – Dakar

Tel : 821 61 85, fax : 822 93 15, port : 644 70 67, mél : [ulrich.hoesle@gtz.de](mailto:ulrich.hoesle@gtz.de)

*Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique*

---

Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques

**DIENE Ndiobo**, directeur

**AZOULAY Christian**, assistant technique

Rue THIONG prolongée – BP 4006 – Dakar

Tel : 823 42 16 / 823 77 85 / 821 29 48, fax : 823 75 96, port : 665 71 90, mél : [daps1@sentoo.sn](mailto:daps1@sentoo.sn)

*Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique*

---

Bureau des formations rurales

**GUEYE El Hadji Abdou**, chef de bureau

Building administratif - BP 4005 - Dakar

Tél : 823 96 60, fax : 651 40 49, mél: [eagfissel@hotmail.com](mailto:eagfissel@hotmail.com)

*Projet Centre de Gestion et d'Economie Rurale / AFD*

---

**ZIEGELMEYER Mathieu**, chef de projet

Saint Louis - Tel : 564 40 37

*Société de Développement et des Fibres Textiles (SODEFITEX)*

---

DIOP Ahmed Bachir, directeur général

Km 4,5 – Boulevard du Centenaire de la Commune de Dakar – BP 3216 – Dakar

Tel : 889 79 60, fax : 832 06 75, mél : [bachir@sodefitex.sn](mailto:bachir@sodefitex.sn)

*Union des Groupements Paysans de Méckhé*

---

**DIAGNE Falilou**, président

**DIENG Assane**, responsable communication

**FALL Ndiakhate**, secrétaire général

**SAMBA Mbaye**

BP 43 – Méckhé

Tel : 955 51 13, fax : 955 52 86, mél : [ugpm@sentoo.sn](mailto:ugpm@sentoo.sn)

**AU MALI***Ambassade de France – Service de Coopération et d'Action Culturelle.*

---

Square Patrice LUMUMBA – BP 84 – Bamako

Tel: 221 29 51 / 221 31 41, fax : 221 31 36

**PIET Jean-Claude**, conseiller de Coopération et d'Action Culturelle**BABIN Delphine**, conseillère technique au suivi évaluation à la CMDT et aux systèmes d'information sur les filières agricolesTel port : 674 83 64, mél : [dpjbabin@afribone.net.ml](mailto:dpjbabin@afribone.net.ml)**BARRET Luc**, conseiller technique auprès de l'APECAMTel port : 678 35 15, mél : [lucbarret@wanadoo.fr](mailto:lucbarret@wanadoo.fr)**CHARLOT François**, conseiller technique auprès de la Cellule Planification et Statistique du ministère de l'AgricultureTel port : 614 15 98, mél : [f.charlot@laposte.net](mailto:f.charlot@laposte.net)**LEFEVRE Luc**, conseiller du ministre de l'AgricultureTel port : 646 47 95, fax : , mél : [luc\\_lefevre@yahoo.fr](mailto:luc_lefevre@yahoo.fr)**SHAEFFER Yves**, conseiller technique auprès de l'AOPPTel port : 674 83 38, mél : [yves.schaeffer@afribone.net.ml](mailto:yves.schaeffer@afribone.net.ml)*Agence Française de Développement*

---

**Jean- François VAVASSEUR , Directeur**

BP 32 Bamako

Tel : 223 21 28 42, mél : [vavasseur@afd.fr](mailto:vavasseur@afd.fr)*Association des Organisations Professionnelles Paysannes*

---

**BOULY Falily**, secrétaire général des producteurs de l'Office du Niger**COULIBALY Jean**, président**COULIBALY Ibrahima**, secrétaire aux relations extérieures de l'AOPP et président de la Coordination Nationale des Organisations Paysannes**DIARRA Souleymane**, chargé de l'animation des commissions de l'AOPP**PERAUD Eric**, représentant de l'AFDI au Mali**SHAEFFER Yves**, assistant technique en appui à la commission coton de l'AOPP

Rond-Point OUMOU SANGARE – Bamako

*Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture*

---

**BOUARE Abdramane**, secrétaire général

Rue Mohamed V - BP 3299 – Bamako

Tel : 221 87 25, fax : 221 87 37, port : 223 15 43, mél : [abouare@arc.net.ml](mailto:abouare@arc.net.ml)

*Banque Mondiale*

---

**DAMA Agadiou**, spécialiste des services agricoles

Immeuble SOGEFIH - centre commercial rue 321 - quartier du fleuve – Bamako

Tel : 222 283 / 223 201, fax : 226 683, [adama@worldbank.org](mailto:adama@worldbank.org)

*Centre d'Apprentissage Agricole*

---

**DAO Souleymane**, surveillant général

**DIARRA Konimba**, directeur adjoint

**TRAORE Kossiba**, formateur

Mpesoba – s/c de M le sous-préfet de Mpesoba – BP 37 Koutiala

*Chambre Régionale d'Agriculture de Ségou*

---

**DIAKITE Fousseyni**, conseiller technique

BP 372 – Ségou

Tel : 232 03 02, port : 602 07 18

*CIRAD / IER Ecofil*

---

**BELIERES Jean-François**,

Rue Mohamed V - BP 1813 – Bamako

Tel : 675 01 50, mél : [jean-francois.belieres@cirad.fr](mailto:jean-francois.belieres@cirad.fr)

*Compagnie Malienne Des Textiles*

---

**H Aidara Maïga Souhayata**, chef de bureau formation et gestion prévisionnelle du personnel

**TRAORE Adama**, directeur des productions agricoles

Rue Mohamed V - BP 487 – Bamako

H Aidara Tel : 221 72 80, port : 678 52 66, mél : [haidarasouhayata@yahoo.com](mailto:haidarasouhayata@yahoo.com)

TRAORE Tel : 228 76 83, port : 675 06 77

*Compagnie Malienne Des Textiles à Ségou*

---

**SIDIBE Youssouf Djimé**, chef division production agricole

BP 1 – Koutiala

Tel : 264 01 56

*Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural de Ségou*

---

**DAGNOKO Kora**, section formation et animation rurale

BP 120 – Ségou

Tel : 232 02 92

*Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage*

---

Division Formation Professionnelle Qualifiante et par Apprentissage

SANGARE Badié, chef de la division

Route du stade omnisports – BP E 3597 – Bamako

Tel : 222 14 72, fax : 222 14 89, mél : [badie.sangare@fafpa.org.ml](mailto:badie.sangare@fafpa.org.ml)

*Initiative Conseil Développement*

---

**DIALLO Amadou Moktar**

**SAMAKE Fatouma**

BP E 1992 – Bamako

Tel : 223 55 78, fax : 223 36 61, mél : [icd@cefib.com](mailto:icd@cefib.com)

DIALLO port : 672 62 55, SAMAKE port : 674 94 25,

***Institut d'Economie Rurale***

Centre de Formation et de Recyclage (CEFOR)

SANOOGO Bakary, directeur

Rue Mohamed V - BP 258 – Bamako

Tel: 23.26.06 / 23 19 05, fax : 23 37 75, mél; [cefor@ier.ml](mailto:cefor@ier.ml)

*Institut de Formation Professionnelle*

---

**DOUMBIA Bakari**, chef de travaux

**KONE Moussa**, directeur des études

**KOULIBALI Tiompé**, surveillant général

**SANOOGO Tézanga**, directeur

BP 98 – Koutiala

Tel : 264 06 01

*Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée*

---

**BRETAUDEAU Fouseni**, chercheur dans le laboratoire de biotechnologies  
**COULIBALY Kardigué**, chef du département des sciences économiques et sociales  
**DEMBELE Issa**, responsable Pédologie  
**NIMALY N’Tio**, responsable département eaux, forêts et génie rural  
**SAMAKE Fafré**, directeur général  
**SISSE Mohamad Alpha**, secrétaire général  
 BP 06 – Koulikoro  
 Tel : 226 20 12, fax : 226 25 04,  
 SAMAKE, port : 602 84 10, mél : [samfafre@yahoo.fr](mailto:samfafre@yahoo.fr)

*IRAM / Projet Centres de services*

---

**BABIN Pascal**, représentant IRAM  
 Tel : 221 02 05, port : 636 93 70, mél : [dpjbabin@afribone.net.ml](mailto:dpjbabin@afribone.net.ml)

*Ministère de l’Agriculture*

---

Cellule Planification et Statistique  
**SOW Hamadou**, directeur  
 Rue Mohamed V – BP 2357 - Bamako

Groupe de travail pour la définition d’une politique nationale de formation agricole

**COULIBALY Tiecoura**, animation et relations avec le PASAOP  
 Rue Mohamed V – BP 2357 - Bamako  
 Tel : 221 44 99 / 221 82 40, port : 630 87 87, mél : : [tcoulibaly@cps-mdr.org](mailto:tcoulibaly@cps-mdr.org)  
**NIAFO Yaya**, professeur IPR/IFRA,  
 IPR/IFRA, annexe de Bamako – BP 224 6 Bamako  
 Tel : 222 57 56, mél : [yniafo@yahoo.fr](mailto:yniafo@yahoo.fr)  
**TRAORE Abou**, professeur IPR/IFRA,  
 IPR/IFRA, annexe de Bamako – BP 224 6 Bamako  
 Tel : 222 26 55, port : 630 22 17, mél : [aboutraore@yahoo.fr](mailto:aboutraore@yahoo.fr)

Direction Générale de la Réglementation et des Contrôles  
**CAMARA Souleymane**, chef du bureau de la formation  
 Direction Nationale de l’Aménagement et de l’Equipement Rural  
 Tel : 222 20 22  
**KEITA Djibril**, chef du bureau de la formation

Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural  
Tel : 222 24 04  
**COULIBALY Yangary**, chef du bureau de la formation

*Ministère de l'Education Nationale*

---

Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel  
**DIARRA El Hassan**, directeur adjoint  
**DAKOVO**, division de la vie scolaire  
BP – E 4286 – Bamako  
Tel : 229 05 46  
DIARRA, port : 671 23 17

*Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle*

---

Direction Nationale de la Formation Professionnelle  
**MALLE Danzie**, directeur  
Sud Immeuble ABK 1 – ACI 2000 Hamdallaye – Bamako  
Tel : 229 91 11, port : 679 09 38, fax : 229 91 90, mél : [dnfp@afribone.net.ml](mailto:dnfp@afribone.net.ml)

*Présidence de la République*

---

Cellule Sécurité Alimentaire  
**Haidara Lansry, Nana, Yaya**, Commissaire  
BP 10 – Koulouba  
Tel : 222 75 15 / 222 80 30, port : 675 94 96, fax : 220 00 28

## Annexe n°3 - Bibliographie

### **Bibliographie SENEGAL**

Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion - Vers une ingénierie africaine de la formation – Bilan 2000 / 2002 – Mai 2003.

Centre National de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries Animales de Saint Louis (CNFTEIA) - Rapport de fin d'année scolaire 2003/2003 - 2003.

CNEARC/CESAG – Diagnostic participatif pour la construction de la demande et l'adéquation de l'offre de formation dans la région de Ziguinchor – Dossiers 1 et 2 – Mai / juillet 2004.

Conseil Régional de Ziguinchor / Coopération Suisse – Identification des structures et des besoins en formations agricole et rurale – Janvier 2002.

Conseil Régional de Ziguinchor - Plan régional de développement agricole pour la région de Ziguinchor – Sd.

CUZON Jean-René - Lettre de politique du développement institutionnel du secteur agricole – Ambassade de France - Service de Coopération et d'Action Culturelle – 2000.

DAUDE Dominique, DENIAU Laurent, MARAGNANI Alain - En Afrique de l'Ouest francophone, la formation professionnelle agricole – cas du Sénégal. – Journées d'études Ingénierie des dispositifs de formation à l'international – Janvier 2003.

DIAPANTE - Dépliant de présentation de l'ONG DIAPANTE – Saint Louis – Sd.

Direction des collectivités locales – Plan local de développement de la communauté rurale de Ronkh (2202-2006) – Région de Saint Louis – Octobre 2002.

Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture de Thiès – Projet d'établissement et plan stratégique de l'ENSA – Août 2001.

FAO - Stratégie opérationnelle de développement agricole - Note d'orientation stratégique – 2004.

Gestion du centre polyvalent de formation des producteurs (CPFP) de Kolda – Offre technique et financière de Bambaare – Sodefitex – Décembre 2003.

Groupe de travail sur la Formation Agricole et Rurale - Former les acteurs d'une nouvelle économie agricole et rurale – Orientations et stratégies de formation à l'horizon 2015 – Rapport du groupe de travail – Juin 1999.

GUEYE Abdou - Note de propositions d'appui à la réforme du sous-secteur Formation agricoles et rurales dans le cadre de la seconde phase du PSAOP - Ministère de l'Agriculture, Bureau des formations rurales.

Ministère de l'Agriculture - Bureau des formations rurales - Un diagnostic participatif préalable à la mise en œuvre de la stratégie nationale de FAR (Formation Agricole et Rurale) – 2004.

Ministère de l'Agriculture - Bureau des formations rurales - Recueil des dires des producteurs à partir du diagnostic FAR Ziguinchor – 2004.

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage – Projet de Centres Polyvalents de Formation des Producteurs – 2001.

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage – Proposition de stratégie opérationnelle du secteur agricole – Rapport principal - Décembre 2001.

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle – Programme décennal de la formation et de l'éducation – Septembre 2000.

Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation professionnelle, de l'Alphabétisation et des langues nationales – Guide des formations de l'enseignement technique et de la formation professionnelle – 2002

Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation professionnelle, de l'Alphabétisation et des langues nationales – Document de Politique sectorielle de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle – Février 2002.

Ministère de l'Intérieur – Direction des collectivités territoriales - Recueil de textes sur la décentralisation – Lois et décrets 1996 / 2002.

République du Sénégal – Document de stratégie de réduction de la pauvreté – Avril 2002.

République du Sénégal – Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale – 4 juin 2004.

République du Sénégal – Orientations stratégiques du sous-secteur de l'élevage – 2002.

République du Sénégal / Union Européenne - Rapport annuel conjoint 2003 – Coopération entre la République du Sénégal et la Communauté Européenne – Avril 2004.

Réseau Formation Fleuve – RESOF – Rapport annuel 2001.

Réseau Formation Fleuve – RESOF – Fiche descriptive du RESOF – Sd.

Rapport provisoire sur les mécanismes de mise en œuvre et de suivi du DSRP – Séminaire national sur la mise en œuvre du DSRP – Octobre 2002.

Société Française de réalisation d'Etudes et de Conseil – Étude de faisabilité pour la création d'un Fonds National de Développement Rural (FNDR) – Rapport provisoire – 25 février 2004.

SPINAT Jean-Bernard - Mission de suivi-évaluation du Projet d'Appui aux organisations professionnelles de la vallée du fleuve Sénégal / CGER – IRAM - Juillet 2004.

## **Bibliographie MALI**

DEBOUVRY Pierre - Programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes (PASAOP) - Composante Développement des ressources humaines - Rapport de mission d'appui à la mise en place d'une stratégie de formation agricole – Janvier 2004.

Ministère de l'Agriculture – Cellule de Planification et de Statistiques – Plan de Formation en Politique Agricole au Mali- Juillet 2002.

Ministère de l'Agriculture – Cellule de Planification et de Statistiques – Rapport de la mission de collecte des données et informations sur les cursus, titres académiques, finalités et coûts des formations agro-sylvo-pastorales au Mali – Décembre 2003.

Ministère de l'Agriculture – Cellule de Planification et de Statistiques – Mécanisme d'insertion des jeunes dans le secteur agricole dans le cadre de l'élaboration de la politique nationale de formation agricole – Décembre 2003.

Ministère de l'Agriculture – Cellule de Planification et de Statistiques – Eléments de caractérisation du Mali et de son secteur agricole – Décembre 2003.

Ministère de l'Agriculture – Cellule de Planification et de Statistiques – Bilan de l'offre de formation agricole au Mali – Janvier 2004.

Ministère de l'Agriculture – Cellule de Planification et de Statistiques – Rapport d'études sur les dispositifs de formation – Janvier 2004.

Ministère de l'Agriculture – Cellule de Planification et de Statistiques – Bilan de la demande de formation agricole au Mali – 2004.

Ministère de l'Agriculture – Cellule de Planification et de Statistiques - Élaboration de la politique nationale de formation agricole - Note de Synthèse de l'étude diagnostique – Mars 2004.

Ministère de l'Agriculture – Cellule de Planification et de Statistiques - Politique nationale de formation agricole – Document provisoire – Septembre 2004.

Ministère du Développement Rural – Institut d'Economie Rurale – Plaquette de présentation du centre de formation et de recyclage – Sd.

Ministère du Développement Rural – Secrétariat général – Lettre de politique de développement institutionnel du secteur rural – Octobre 2001.

Ministère du Développement Rural – Secrétariat général – Décision 0370/MRDE-SG du 11 juillet 2002 – Décision portant création du comité de suivi de mise en œuvre de la politique agricole de formation.

## Annexe n°4 – Termes de référence

### **Etude pour la relance des interventions de l'expertise française en matière de formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne - Mission de terrain au Sénégal et au Mali**

#### 1 – Contexte

En mars 2004, DCT/HEP a confié à l'IRAM<sup>35</sup> la coordination d'une étude visant à relancer la réflexion et à formuler des axes d'interventions prioritaires et concrètes en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne.

Il est demandé à l'expert d'assurer, en lien étroit avec le responsable DCT/HEP de l'étude, la réalisation et la coordination des étapes suivantes :

- animation de 4 réunions de travail avec les principaux acteurs de la formation agricole, afin de dégager les axes principaux de diagnostic et de propositions liés aux produits attendus ;
- rédaction des comptes rendus de ces réunions et diffusion aux intéressés ;
- réalisation, d'une mission de terrain en Afrique, dans deux pays qui auront été identifiés comme particulièrement engagés dans la réforme de l'enseignement professionnel agricole et dont les expériences sont à prendre en compte pour illustrer les problématiques de l'étude ;
- rédaction d'un rapport de mission synthétique, diffusion aux intéressés ;
- rédaction d'un rapport final, six mois après le démarrage de l'étude.

Les présents termes de référence sont relatifs à la mission de terrain prévue dans les termes de référence généraux de l'étude.

#### 2 – Etat d'avancement de l'étude

En étroite coordination avec le responsable DCT/HEP de l'étude<sup>36</sup>, le consultant de l'IRAM<sup>37</sup> a conduit les travaux suivants :

- constitution d'un groupe de travail représentant les principales compétences françaises en matière de formation professionnelle agricole<sup>38</sup>,
- animation de deux réunions du groupe de travail (à Paris et Montpellier), rédaction de notes préparatoires et de compte-rendus de réunions,

---

<sup>35</sup> Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement

<sup>36</sup> Jean Bosco BOUYER, chargé de mission DCT/HEP

<sup>37</sup> Christian FUSILLIER, agro-économiste de l'IRAM

<sup>38</sup> par la suite le groupe a été élargi à un consultant GTZ, à un représentant de la Banque mondiale – C.Fauliau -, et à des contacts avec un représentant de la formation professionnelle agricole du Sénégal – A.Gueye.

- entretiens individuels visant à approfondir les thèmes traités dans le groupe de travail,
- recherches et prises de contacts pour la préparation de la mission de terrain.

Les travaux restants à conduire sont les suivants :

- rédaction d'une note de synthèse suite aux deux premières réunions du groupe de travail et aux entretiens individuels (échéance : fin août 2004),
- mission de terrain dans deux pays d'Afrique subsaharienne (échéance : septembre 2004),
- rédaction d'un rapport de mission (échéance : remise début octobre 2004),
- animation de deux réunions complémentaires du groupe de travail (échéances : octobre et novembre 2004),
- rédaction et remise du rapport de l'étude (échéance : novembre 2004).

### 3 – Principaux éléments résultant des travaux engagés

- Les accompagnements de l'expertise française en matière de formation professionnelle agricole auprès des partenaires en Afrique subsaharienne peuvent s'exercer directement ou indirectement à quatre niveaux :
  - (i) l'appui à la définition des politiques ou orientations de politiques agricoles,
  - (ii) l'analyse de l'existant en matière de dispositifs de formation agricole,
  - (iii) la définition de la politique de formation professionnelle agricole,
  - (iv) l'ingénierie des dispositifs de formation professionnelle agricole.
- Ces quatre niveaux requièrent des compétences spécifiques ; l'expertise française en formation professionnelle agricole ne présente pas un spectre complet de compétences à ces différents niveaux de façon suffisamment visible et articulée. Si, après examen, les approches méthodologiques de l'expertise française en matière de formation professionnelle agricole apparaissent complémentaires, riches et reconnues à l'international, elles peuvent cependant donner à l'extérieur une image de relative incohérence.
- La formation professionnelle agricole doit être définie et accompagnée en tenant compte de ses liens d'interdépendances avec les autres champs de la formation et de l'éducation ; les accompagnements sont donc à formuler pour ces différents niveaux. Les appuis institutionnels doivent être complétés par des appuis à l'échelle régionale. La mise en place de formations professionnelles agricoles de masse doit être articulée à des dispositifs de recherche-développement à plus petite échelle (complémentarité à mieux définir entre les processus de concertation à échelle nationale et les travaux de diagnostic et de construction de la demande sociale de formation à échelle régionale).
- Les effets de la formation professionnelle agricole sont difficiles à mesurer, en particulier du point de vue de l'économie de la formation. L'absence de mesure rend difficile l'argumentation et les choix d'investissement à échelle nationale.
- Les résultats ne sont mesurables et ne permettent un saut qualitatif économique que si les dispositifs sont soutenus dans la durée, à une échelle adaptée et avec une réelle implication et volonté politique des Etats concernés. Le niveau d'effort à consentir et la nécessaire complémentarité des secteurs de l'éducation implique une meilleure coordination des agences de coopération ; la mise en place de cadres de concertation (ou la prise en compte de la formation professionnelle agricole dans les cadres existants) entre Etat et bailleurs et entre Etats et acteurs régionaux est à promouvoir.

- Les porteurs des dispositifs de formation professionnelle agricole pourront être à terme les organisations professionnelles agricoles, dans le cadre d'outils de financement durable tels les fonds de développement agricoles alimentés par des recettes fiscales locales.

#### **4 – Résultats attendus de la mission de terrain**

Les termes de références généraux de l'étude prévoient une mission de 12 jours de terrain dans deux pays d'Afrique subsaharienne qui présentent les caractéristiques suivantes :

- le pays est engagé dans un processus de définition de ses orientations de politiques agricoles,
- le pays est engagé dans un processus de réflexion ou d'adaptation de sa politique de formation agricole,
- le pays est ouvert à un partenariat de coopération sur le thème de la formation professionnelle agricole de masse.

Au regard de ces différents critères et après consultation des experts composant le groupe de travail ainsi que de personnes ressources en activité dans divers pays, le Sénégal et le Mali ont été retenus pour le travail de terrain.

Les résultats attendus du travail de terrain sont les suivants :

- a)- Analyse-diagnostic rapide des orientations nationales en matière de formation professionnelle agricole, liens avec les orientations de politique agricole,
- b)- Analyse des forces et faiblesses de la formation professionnelle agricole décrites par les principaux acteurs : les services compétents de l'Etat, les professionnels de la formation initiales et continues, les organisations professionnelles, l'assistance technique concernée, les représentants des agences de coopération et en particulier les SCAC.
- c)- Analyse-diagnostic des demandes et besoins exprimés par les partenaires en matière d'accompagnement (au regard des quatre niveaux d'implication possibles pour l'expertise décrits plus haut).
- d)- En synthèse et compte tenu des appuis de coopération passés et en cours, formulation d'axes prioritaires en appui aux orientations nationales de formation professionnelle agricole.

Un rapport de mission synthétique sera rédigé au retour de la mission et sera présenté au groupe de travail soutenant cette étude.

#### **5- Méthodologie**

La mission sera conduite essentiellement sous forme d'entretiens approfondis.

Les deux premiers jours seront consacrés en priorité aux entretiens institutionnels, de façon à bien percevoir les orientations et les priorités données par les décideurs, à la fois dans les institutions publiques, et agences de coopération. Ensuite des entretiens avec les professionnels de la formation agricole, les représentants des organisations professionnelles agricoles et les assistants techniques spécialisés seront conduits.

Selon les besoins, et afin de démultiplier les contacts, les membres de la mission pourront être amenés à conduire une partie des entretiens de façon autonome.

A titre indicatif, sont indiqués en annexe les personnes et structures identifiées à ce stade pour les entretiens.

## **6- Composition de la mission**

La nature des points à aborder et la dynamique de cette étude (qui repose sur un croisement entre des compétences en ingénierie de formation, des compétences en développement rural et des compétences en appui institutionnel) a amené à la composition de l'équipe suivante :

- a)- un agro-économiste de l'IRAM, C.Fusillier, en charge de l'étude, qui apportera essentiellement son expérience en matière de développement rural et formation informelle,
- b)- le chargé de mission de DCT/HEP qui supervise l'étude, J.B.Bouyer, qui apportera ses compétences et connaissances en appui institutionnel et qui, au regard des orientations stratégiques de l'aide française, fera le lien lorsque l'étude sera terminée entre les propositions formulées, les besoins d'accompagnement des Etats, et l'expertise française.
- c) un spécialiste de la DGER de l'ingénierie des dispositifs de formation agricole à l'international, A.Maragnani, qui apportera sa connaissance de l'expertise française et des dispositifs de coopération en matière de formation agricole à l'international.

## **7- Logistique**

La mission durera 12 jours, 6 jours dans chaque pays. Les rendez-vous seront pris avant le départ, notamment avec le concours des assistants techniques français contactés et en concertation avec les SCAC.

Le chargé de mission DCT/HEP sera pris en charge directement par son département, les deux autres experts sont couverts par le budget de l'étude.

La mission devrait se dérouler dans la deuxième quinzaine du mois de septembre 2004.

## Annexe n°5 – Groupe de travail France

Participants	Organisme	Téléphone	Adresse e-mail
BOUYER Jean Bosco	DGCID/DCT/HEP	01.53.69.31.22	<a href="mailto:jeanbosco.bouyer@diplomatie.gouv.fr">jeanbosco.bouyer@diplomatie.gouv.fr</a>
BROCHET Michel	CNEARC	04.67.61.70.00	<a href="mailto:brochet.m@cnearc.fr">brochet.m@cnearc.fr</a>
CARRIERE Michel	ANAMORPHOSE	06.07.76.69.33	<a href="mailto:anamorphose@waika9.com">anamorphose@waika9.com</a>
CAVILLE Bernard	DGER/PNCI	04.67.61.70.59	<a href="mailto:bernard.cavaille@educagri.fr">bernard.cavaille@educagri.fr</a>
CHARLOT Michel	DGER/BCI	01.49.55.52.39	<a href="mailto:michel.charlot@educagri.fr">michel.charlot@educagri.fr</a>
DEBOUVRY Pierre	Consultant formation	04.67.69.25.10	<a href="mailto:debouvry.pierre@wanadoo.fr">debouvry.pierre@wanadoo.fr</a>
DUPUY Louis	CNEARC	04.67.61.70.65	<a href="mailto:dupuy.l@cnearc.fr">dupuy.l@cnearc.fr</a>
FUSILLIER Christian	IRAM	01.44.08.67.67	<a href="mailto:c.fusillier@iram-fr.org">c.fusillier@iram-fr.org</a>
LOTHORE Anne	INTER-RESEAUX	01.42.46.57.13	<a href="mailto:anne.lothore@inter-reseaux.org">anne.lothore@inter-reseaux.org</a>
MADEC Jean	DGER/BCI	01.49.55.44.61	<a href="mailto:jean.madec@educagri.fr">jean.madec@educagri.fr</a>
MARAGNANI Alain	MAAPAR Inspection	06.87.38.89.58	<a href="mailto:alain.maragnani@educagri.fr">alain.maragnani@educagri.fr</a>
MARCHESI Philippe	UNMFREO	01.44.91.86.86	<a href="mailto:philippe.marchesi@mfr.asso.fr">philippe.marchesi@mfr.asso.fr</a>
MARTIN Gilles	DGCID/DCT/EPS	01.53.69.30.64	<a href="mailto:gilles.martin@diplomatie.gouv.fr">gilles.martin@diplomatie.gouv.fr</a>
SUBSOL Sébastien	DGCID/DCT/EPS	01.53.69.30.64	<a href="mailto:sebastien.subsol@diplomatie.gouv.fr">sebastien.subsol@diplomatie.gouv.fr</a>
NEUMANN Irmfried	Consultant (GTZ)	06.76.96.91.96	<a href="mailto:irmfried@neumann.net">irmfried@neumann.net</a>
NOSMAS Jeff	AFDI	01.45.62.25.54	<a href="mailto:jeff.nosmas@afdi-opa.org">jeff.nosmas@afdi-opa.org</a>
THONNAT Jérôme	CIRAD-EMVT	04.67.59.37.27	<a href="mailto:jerome.thonnat@cirad.fr">jerome.thonnat@cirad.fr</a>
TOUZARD Isabelle	CNEARC	04.67.61.70.00	<a href="mailto:touzard.i@cnearc.fr">touzard.i@cnearc.fr</a>
Invités ponctuels			
DENIAU Laurent	AT départ sur CMR C.Ivoire	04.92.54.38.22	<a href="mailto:laurent.deniau@educagri.fr">laurent.deniau@educagri.fr</a>
GUEYE Abdou	Formation Agricole Sénégal	221.823.96.60	<a href="mailto:cagfissel@hotmail.com">cagfissel@hotmail.com</a>

## Annexe n°6 – Glossaire<sup>39</sup>

### Avertissement :

De nombreux mots utilisés en « *développement des ressources humaines du secteur agricole* » peuvent présenter des interprétations différentes selon les utilisateurs. Le glossaire ci-après ne prétend pas définir correctement ces différents termes mais a pour objectif de présenter une **base de définition** pour se mettre d'accord sur une signification commune des mots qu'ils utiliseront.

<b>ACTEURS</b>	Celui (individu ou groupe) qui participe à une action et qui a des intérêts pour cette action. (BERNOUX P.)
<b>ACTION DE FORMATION</b>	- Processus mis en œuvre, dans un temps déterminé, pour permettre d'atteindre les objectifs pédagogiques de la formation (AFNOR). - Ensemble (objectif, programme, moyens pédagogiques et d'encadrement, suivi de l'exécution et appréciation des résultats) mis en œuvre, dans un temps déterminé ou non, nécessaire pour permettre à des personnes sorties du système scolaire d'atteindre un niveau de connaissance ou de savoir-faire constituant l'objectif de formation. L'action de formation peut avoir pour objet : l'adaptation, la promotion ; la prévention, l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances.
<b>ACTIVITES AGRICOLES</b>	Ensemble des activités liées à la production, la transformation, le stockage, la commercialisation des produits agricoles et alimentaires qu'il s'agisse de produits d'exportation, de petite production marchande, d'auto approvisionnement ou d'autoconsommation (Mémento de l'agronome).
<b>ACTIVITE PROFESSIONNELLE</b>	Ensemble des activités finalisées qu'une personne exerce régulièrement pour gagner sa vie, faisant appel à des compétences particulières dans un contexte professionnel donné.

---

<sup>39</sup> DEBOUVRY Pierre, MARAGNANI Alain.

<b>AGRICULTURE</b>	Pratique par laquelle des hommes et des femmes domestiquent les processus écologiques pour produire certaines matières végétales minimales utiles à la société. L'agriculture sélectionne les espèces, races et variétés qui lui paraissent intéressantes et crée ensuite les conditions les plus favorables possibles à leur croissance et à leur reproduction. Ce faisant il artificialise et simplifie les écosystèmes en y privilégiant certains flux de matières et d'énergie et en les orientant préférentiellement vers la fourniture des biens recherchés (calories et protéines alimentaires, foin, paille, fibres textiles, cuir, latex, parfums, huiles) (DUFUMIER).
<b>APPROCHE SYSTEME AGRAIRE</b>	Études sur la base d'entretiens compréhensifs de la combinaison des systèmes de force de production (système technique) historiquement constitué, durable, adapté aux conditions bioclimatiques d'un espace donné et répondant aux conditions et aux besoins nouveaux du moment.
<b>ARTICULATION FORMATION-EMPLOI</b>	Comparaison entre les caractéristiques des formations dispensées et les caractéristiques des emplois disponibles. On utilise parfois le terme « adéquation » (rapport de convenance parfaite ». Le Robert) qui correspond assez mal dans la mesure où un rapport de convenance parfaite entre formation et emploi apparaît illusoire.
<b>BESOIN DE FORMATION</b>	Identification d'un écart susceptible d'être réduit par la formation entre les compétences d'un individu ou d'un groupe à un moment donné et celles attendues (AFNOR). Le besoin de formation se distingue de la demande par la mise en œuvre d'un processus d'élaboration raisonné au travers d'une démarche d'ingénierie de formation à laquelle participent les différents acteurs concernés.
<b>CAHIER DES CHARGES DE LA FORMATION</b>	Document qui comporte les résultats attendus de la formation, les critères qui permettent de veiller à la cohérence de son déroulement, les moyens qui seront mis en œuvre pour en assurer son déroulement (LE BOTERF.G).
<b>COMMANDITAIRE</b>	Le commanditaire est le décideur (autorité publique ou administrative, organisme de contrôle...) d'un projet ou de l'opération d'évaluation. Le commanditaire officiel d'un projet n'est pas forcément son initiateur réel.
<b>COMPETENCE PROFESSIONNELLE</b>	C'est un savoir agir validé (savoir mobiliser, savoir combiner, savoir transposer des ressources individuelles et de réseaux), dans une situation professionnelle complexe et en vue d'une finalité (d'après LE BOTERF.G).
<b>CONTENU DE FORMATION</b>	Description détaillée des différents sujets traités dans la formation, en fonction d'objectifs pédagogiques et de formation définis (AFNOR).

<b>CRITERE</b>	Éléments de base auxquels on se réfère pour mener à bien une évaluation. Ils définissent le seuil de performance permettant de juger qu'une capacité est acquise.
<b>DEMANDE DE FORMATION</b>	La demande de formation est l'expression d'un souhait ou de résultats attendus, exprimés par des personnes salariées ou non, des responsables hiérarchiques, des entreprises ou institutions. Elle se distingue des besoins de formation par son caractère intuitif qui n'est pas issu d'un processus d'analyse et d'élaboration contradictoire entre acteurs.
<b>DIAGNOSTIC</b>	Jugement porté sur une situation ou un état en vue de guider l'action. L'objectif d'un diagnostic est d'explicitier, d'approfondir et d'analyser un problème, d'en déterminer les causes, de proposer des pistes de solution.
<b>DIAGNOSTIC CONCERTÉ</b>	Diagnostic qui découle de la confrontation entre un diagnostic externe et un diagnostic établi par les acteurs du système eux mêmes. (DUGUE.MJ, JOUVE.P, MERCOIRET.MR).
<b>DIAGNOSTIC EXTERNE</b>	Jugement porté sur une situation ou un état en vue de guider l'action par des acteurs externes au système étudié.
<b>DISPOSITIF DE FORMATION</b>	Ensemble structuré et cohérent de pratiques, de méthodes, d'institutions, de moyens, de règlements, visant à atteindre un objectif déterminé, pour un public donné en fonction d'une situation initiale et d'un environnement donné.
<b>EDUCATION DE BASE</b>	L'éducation considérée « de base » comprend l'éducation primaire formelle, mais recouvre aussi toutes les compétences, connaissances, attitudes, valeurs et motivations que l'on estime nécessaires pour permettre aux individus de maîtriser pleinement les compétences en lecture et en écriture et d'acquérir les bases nécessaires pour entamer un voyage d'apprentissage qui se prolongera tout au long de la vie. L'éducation de base peut être dispensée par des moyens et des institutions aussi bien formelles qu'informelles. La longueur et la nature du cycle scolaire défini comme « de base » varie d'un pays à l'autre. D'un minimum de 3-4 ans d'école primaire à un cycle de neuf ans, ou encore l'achèvement d'un cycle secondaire complet. (Commission des Communautés Européennes).
<b>EMPLOI</b>	Ensemble des activités finalisées qu'une personne exerce dans le but d'obtenir des résultats attendus faisant appel à des compétences particulières dans un contexte professionnel donné. Ces activités peuvent relever d'un ou plusieurs métiers.
<b>ENSEIGNEMENT TECHNIQUE</b>	Formation professionnelle initiale conduite par un établissement de formation. Cet enseignement peut se réaliser avec ou sans alternance avec un établissement employeur.

<b>FORMATEUR</b>	Personne exerçant une activité de formation qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation et de formation professionnelles au service du transfert de connaissances.
<b>FORMATION</b>	Processus d'acquisition de connaissances, de compétences, de qualification qui se déroule dans le temps, avec des moments situés dans un espace social déterminé.
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	Formation à une activité professionnelle, quelle que soit la profession (agricole, industrielle ou de services) et quel que soit le niveau de formation (y compris par exemple l'enseignement supérieur professionnel) ; la formation professionnelle peut se réaliser dans un établissement de formation ou dans un établissement employeur.
<b>FORMATION RURALE</b>	Les formations rurales concernent toutes activités de formation en zones rurales. Elles peuvent être d'éducation primaire, d'éducation de base, d'enseignement technique (agricole ou non), de formation professionnelle initiale (notamment d'apprentissage) ou continue.
<b>INGENIERIE</b>	Ensemble coordonné des activités permettant de maîtriser et de synthétiser les informations multiples nécessaires à la conception, l'étude et à la réalisation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages en vue d'optimiser l'investissement qu'il constitue et d'assurer les conditions de sa viabilité (LE BOTERF.G).
<b>INGENIERIE DES DISPOSITIFS DE FORMATION</b>	Ensemble de démarches méthodologiques, systématiques et coordonnées, utilisées pour la conception, la rénovation, l'évaluation, de dispositifs de formation pour atteindre des objectifs préalablement déterminés. Elle comprend : l'analyse prospective, la définition du cadre du projet, l'ingénierie de formation, la définition des textes de référence, la définition des moyens nécessaires, l'organisation des structures de formation, la formation des personnels, l'évaluation...
<b>INGENIERIE DE FORMATION</b>	Ensemble de démarches méthodologiques articulées qui s'appliquent à la conception d'actions de formation pour atteindre efficacement l'objectif fixé. Elle comprend : l'analyse des besoins de formation, l'élaboration d'un plan de formation, la conduite d'une action de formation (coordination et contrôle), l'évaluation des effets de la formation (AFNOR).
<b>INGENIERIE PEDAGOGIQUE</b>	Fonction d'étude, de conception et d'adaptation des méthodes et/ou des moyens pédagogiques (AFNOR). Du ressort des prestataires de formation, elle définit les objectifs, les progressions pédagogiques et les modalités d'apprentissage.
<b>INGENIERIE SOCIALE</b>	Ensemble de démarches méthodologiques articulées qui participent au développement des capacités de diagnostic, d'organisation, de négociation et d'évaluation mises à la disposition

des acteurs locaux pour favoriser le développement des initiatives et soutenir leur mise en œuvre (d'après De GAULEJAC.V, BONETTI.M, FRAISSE.J).

<b>METHODE PEDAGOGIQUE</b>	Ensemble de démarches formalisées et appliquées selon des principes définis pour acquérir un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques (AFNOR).  Mode de gestion, dans un cadre donné, des relations entre le formateur, les apprenants et le savoir (MEIRIEU P.).
<b>MOYEN PEDAGOGIQUE</b>	Tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture d'ouvrages, étude de cas, mise en situation, utilisation de films, de jeux... (AFNOR)
<b>OBJECTIF DE FORMATION</b>	Exprime, de façon synthétique, le comportement professionnel attendu qui doit être atteint en fin de formation et mis en œuvre dans une situation de travail. (LE BOTERF.G).
<b>OBJECTIF PEDAGOGIQUE</b>	Un objectif pédagogique traduit la capacité à atteindre par le stagiaire à l'issue d'une séquence de formation.
<b>ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES</b>	Structures organisées par le monde des producteurs agricoles pour répondre à ses besoins ; elles recouvrent de multiples objets : représentation, défense des professions agricoles, économique, social, technique, foncier et aménagement, gestion paritaire de fonds publics ; elle se présentent sous quatre formes : Association, Chambre Consulaire, Coopération et Mutualité, Syndicat.
<b>PROGRAMME DE FORMATION</b>	Descriptif détaillé des contenus de formation planifiés chronologiquement pour respecter une progression pédagogique.  Il se présente sous forme d'un document écrit, faisant mention des différentes phases prévues, pratique ou théorique et les modalités de leur déroulement, pour atteindre le but recherché.
<b>REFERENTIEL</b>	Liste d'une série d'actes, de performances observables, détaillant un ensemble de capacités (référentiel de formation) ou de compétences (référentiel de métier) (AFNOR).
<b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b>	Liste de l'ensemble des capacités qu'il faut maîtriser pour exercer un métier.
<b>REFERENTIEL DE FORMATION</b>	Liste de l'ensemble des objectifs de formation et des objectifs pédagogiques structurés en domaines, unités et modules.
<b>REFERENTIEL METIER</b>	Synthèse des différentes analyses d'activité professionnelle effectuées auprès plusieurs

personnes exerçant le métier considéré.

**SUIVI DE FORMATION**

Action de s'assurer du bon déroulement de la prestation de formation, éventuellement jusqu'au transfert de capacités en situation de travail. Elle comprend les suivis pédagogique, administratif et financier. (AFNOR)

**SUPPORT PEDAGOGIQUE**

Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique (transparents, cassettes audio et vidéo, plan de cours, livres, jeux ...). Le support pédagogique est à la disposition du formateur.

**SYSTEME  
D'ENSEIGNEMENT**

Organisation structurée au plan national de l'ensemble du système éducatif appliqué dans les établissements d'enseignement du primaire au niveau universitaire supérieur, et qui définit les conditions d'entrée à l'école et le temps minimum de scolarité obligatoire, les sanctions